

TRADUCTION DE LA NOTICE DE SERVICE ORIGINALE

VAE (VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE) EN 15194

Lisez au moins les pages 4 à 15 avant votre première sortie !

Contrôlez le fonctionnement décrit aux pages 16 à 18 avant chaque sortie !

Tenez compte du chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu », des intervalles de révision et de la carte d'identification du vélo.

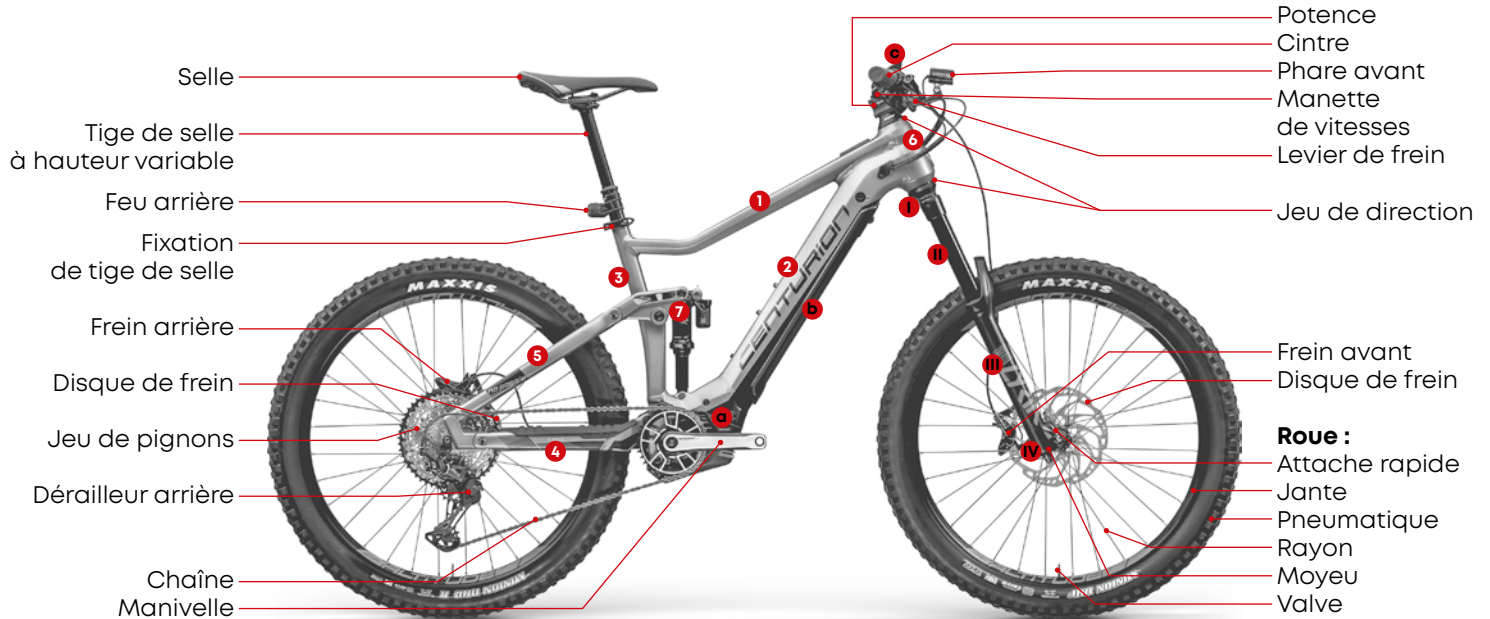
Cadre :

- 1 Tube supérieur
- 2 Tube diagonal
- 3 Tube de selle
- 4 Base
- 5 Hauban
- 6 Tube de direction
- 7 Amortisseur

- a Moteur
- b Batterie
- c Unité de commande et écran

Fourche suspendue :

- I Té de fourche
- II Plongeur
- III Fourreau
- IV Pattes de fixation de la roue



Cadre :

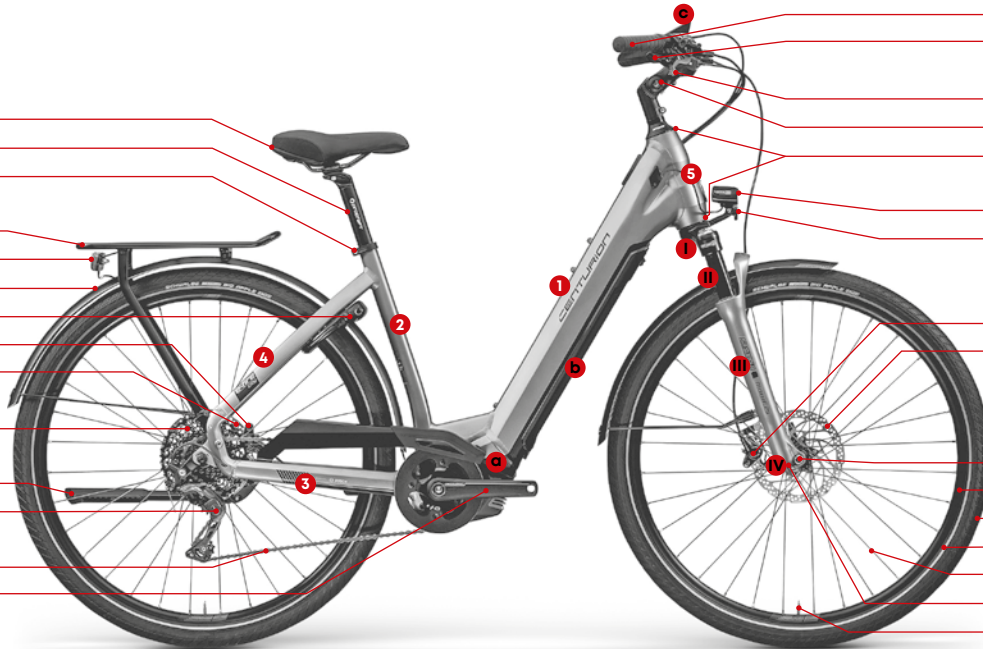
- ❶ Tube central
- ❷ Tube de selle
- ❸ Base
- ❹ Hauban
- ❺ Tube de direction

- Ⓐ Moteur
- Ⓑ Batterie
- Ⓒ Unité de commande et écran

Fourche suspendue :

- ❶ Té de fourche
- ❷ Plongeur
- ❸ Fourreau
- ❹ Pattes de fixation de la roue

- Selle
- Tige de selle
- Fixation de tige de selle
- Porte-bagages
- Feu arrière
- Garde-boue
- Antivol
- Frein arrière
- Disque de frein
- Jeu de pignons
- Béquille
- Dérailleur arrière
- Chaîne
- Manivelle



- Cintre
- Manette de vitesses
- Levier de frein
- Potence
- Jeu de direction
- Phare avant
- Réfecteur

- Frein avant
- Disque de frein

Roue :

- Attache rapide
- Jante
- Pneumatique
- Anneau réflecteur
- Rayon
- Moyeu
- Valve

Traduction de la notice de service originale CENTURION

Cette traduction de la notice de service originale CENTURION s'applique aux types de vélos à assistance électriques (VAE) suivants :

Les VAE / les vélos électriques / les vélos EPAC



a



b



c



d



Tenez compte également des manuels d'utilisation détaillés CENTURION, de la notice technique du système d'assistance électrique et des notices techniques des équipementiers. La présente traduction de la notice de service originale CENTURION est soumise à la législation européenne. En cas de livraison du VAE CENTURION en dehors de l'Union Européenne, des notices techniques complémentaires doivent être fournies par le fabricant.



Tenez-vous au courant sur
www.centurion.de

Achevé d'imprimer :

3e édition, juillet 2019

Nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques techniques de nos produits par rapport aux indications et illustrations de la notice d'utilisation.

© Toute reproduction, traduction et copie ou utilisation à des fins commerciales autres, même partielle, et sur des médias électroniques, est interdite sans autorisation préalable écrite de Zedler – Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH.

© Texte, conception, photographie et réalisation graphique
Zedler – Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH
www.zedler.de

Table des matières

Remarques sur la présente traduction de la notice de service originale CENTURION	3
Conseils généraux de sécurité	4
Utilisation conforme à l'usage prévu	6
Catégories	8
Charge totale autorisée	11
Conduite avec une remorque	11
Avant la première sortie	12
Avant chaque sortie	16
Après une chute	19
Maniement des attaches rapides et des axes traversants	22
Attaches rapides	22
Procédure pour la fixation fiable d'un composant avec une attache rapide	23
Axes traversants	24
Indications pour le montage de roues avec axe traversant	24
Ajustement du vélo CENTURION au cycliste	25
Réglage correct de la hauteur de selle	26
Réglage de la hauteur du cintre	27
Potences réglables	29
Potences pour fourche non filetée, dites potences Aheadset®	29
Ajustement du recul de la selle et réglage de son inclinaison	30
Réglage du recul et de l'inclinaison de la selle	30
Réglage de la garde des leviers de frein	32
Réglage de l'inclinaison du cintre et des poignées de frein	33
Système de freinage	35
Systèmes de changement de vitesses	36
Fourches suspendues	37
Suspension arrière	38

Particularités de l'utilisation d'un VAE CENTURION	39
Rouler avec l'assistance électrique	39
Autonomie : astuces pour aller loin et rouler longtemps	41
Rouler sans l'assistance électrique	42
Batterie intégrée sur les modèles avec moteur Bosch	43
Retrait de la batterie	43
Montage de la batterie	43
Recommandations pour un maniement correct de la batterie	44
Transport du VAE CENTURION	46
En voiture	46
Par le train / les transports publics	47
En avion	47
Entretien et maintenance	48
Entretien et maintenance du moteur	49
Calendrier d'entretien et de maintenance	50
Couples de serrage recommandés	52
Couples de serrage recommandés pour freins à disque	53
Garantie légale contre les vices cachés et garantie commerciale	55
Remarques concernant l'usure	55
Garantie sur les vélos CENTURION	56
Lignes directrices applicables au remplacement des composants sur les vélos électriques / VAE à assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h portant le marquage CE	57
Guide explicatif : à savoir sur la modification de VAE/vélos électriques 25	58
Intervalles de révision	59
Carte d'identification du vélo	62

Remarques sur la présente traduction de la notice de service originale CENTURION

Sur les premières pages de la présente traduction de la notice de service originale CENTURION, vous trouvez représentés des VAE typiques CENTURION (e+f). Un de ces VAE CENTURION correspond au VAE CENTURION que vous avez acheté. Il existe désormais un choix très large de modèles spécialement conçus et équipés pour un usage spécifique (g+h).

Les cycles à pédalage assisté regroupés sous le terme EPAC (Electrically Power Assisted Cycles) dans la norme européenne EN 15194 sont désignés comme VAE dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION. Vous trouverez une description précise des différents types de cycles EPAC dans le chapitre « Utilisation conforme à l'usage prévu ».

Dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION, le terme « vélo » est toujours employé dans les descriptions générales pour désigner les vélos de ville, les vélos tout chemin, les vélos tout terrain ainsi que les vélos à assistance électrique (VAE).

Accordez une attention particulière aux symboles suivants :



Ce symbole signale un danger possible pour votre santé et votre sécurité si vous ne suivez pas les instructions données ou si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.



Ce symbole vous avertit de certaines actions susceptibles d'endommager votre matériel ou d'avoir des répercussions néfastes sur l'environnement.



e



f



g



h



Ce symbole renvoie à des informations concernant le maniement du produit ou au passage correspondant de la notice de service méritant une attention particulière.

Les conséquences possibles en cas de non-respect des mises en garde signalées par ces symboles ne sont pas répétées systématiquement dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION.

Cette notice n'a pas pour vocation de vous permettre d'assembler un VAE CENTURION à partir de pièces détachées, de le réparer ou de procéder au montage final d'un VAE CENTURION pré-assemblé.

La présente traduction de la notice de service originale CENTURION ne saurait s'appliquer à d'autres types de VAE que celui représenté ici.

La présente traduction de la notice de service originale CENTURION est une notice d'utilisation complémentaire reprenant les spécificités des VAE. Elle forme un tout avec la notice technique du système d'assistance électrique et le manuel d'utilisation détaillé spécifique au type de vélo de CENTURION.

Associée aux autres notices, la présente traduction de la notice de service originale CENTURION est conforme aux exigences de la norme EN ISO 4210-2, la norme EN 15194 intitulée « Cycles - Vélos à assistance électrique - Bicyclette EPAC » de même qu'aux exigences de la directive sur les machines 2006/42/CE.

Conseils généraux de sécurité

Chère cliente CENTURION, cher client CENTURION,

Avec l'achat de ce vélo à assistance électrique (VAE) CENTURION **(a+b)**, vous avez opté pour un produit de qualité. Votre nouveau VAE CENTURION a été assemblé par un professionnel, à partir de pièces soigneusement conçues et fabriquées. Votre marchand spécialisé CENTURION a procédé à son montage final et vérifié son fonctionnement correct, vous assurant ainsi une prise en main agréable et sûre dès les premiers coups de pédale.

La présente notice contient de nombreux conseils pratiques destinés à vous faciliter la prise en main de votre VAE CENTURION, de même que des informations utiles sur ses aspects techniques, sa maintenance et son entretien. Lisez attentivement la présente traduction de la notice de service originale CENTURION. Même si vous avez pratiqué le vélo toute votre vie, les informations qu'elle contient vous seront utiles, car elles tiennent compte de l'évolution considérable qu'a connue la technologie du vélo ces dernières années **(c+d)**.

Avant d'entreprendre votre première sortie sur votre nouveau VAE CENTURION, prenez le temps de lire au moins le chapitre intitulé « Avant la première sortie » dans son intégralité.

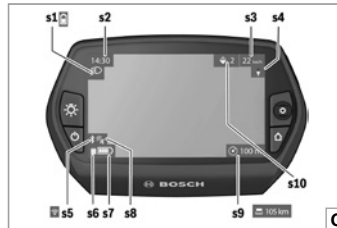
Soucieux de vous garantir un plaisir durable dans votre pratique du VAE, nous vous recommandons de toujours contrôler le bon fonctionnement de votre VAE CENTURION avant d'enfourcher votre VAE, comme décrit dans le chapitre intitulé « Avant chaque sortie ».



a



b



c



d

Il est impossible à la notice la plus complète de couvrir toutes les combinaisons possibles de modèles de vélo et VAE et d'équipements. Aussi la présente traduction de la notice de service originale CENTURION considère-t-elle seulement le VAE CENTURION que vous venez d'acquérir ainsi que ses composants usuels et se contente de livrer les informations et les avertissements les plus importants. En complément, la notice technique du système d'assistance électrique fournit des informations et des avertissements importants concernant l'utilisation de votre nouveau VAE CENTURION.

En effectuant les travaux de réglage et de maintenance décrits en détail dans cette notice, vous devez toujours garder à l'esprit que les instructions et les indications qui y sont faites s'appliquent uniquement et exclusivement à ce VAE CENTURION.

Nos conseils ne sauraient s'appliquer sans restriction à d'autres types de vélo et de VAE. En raison de la diversité et de l'évolution des modèles, la description des travaux peut éventuellement ne pas être complète. Tenez compte également du manuel d'utilisation détaillé CENTURION, de la notice technique du système d'assistance électrique et des notices techniques des équipementiers.

Selon l'expérience et/ou l'habileté manuelle de la personne effectuant les travaux, ces notices peuvent paraître lacunaires. Certains travaux peuvent nécessiter un outillage spécial ou des notices complémentaires. N'attendez pas de ce manuel qu'il vous communique le savoir-faire et l'expertise d'un mécanicien vélo.



Tenez compte des manuels d'utilisation détaillés CENTURION, de la notice technique du système d'assistance électrique, des notices techniques des équipements ainsi que des liens Internet correspondants.

Avant que vous n'enfourchiez votre vélo, permettez-nous de vous rappeler certains principes de sécurité : ne roulez jamais sans casque (e) ni lunettes convenablement ajustés. Portez toujours des vêtements appropriés à la pratique cycliste, c'est-à-dire des pantalons ou shorts moulants ou un serre-pantalon et des chaussures conformes au système de pédales utilisé (f). Adoptez sur la route une conduite modérée et observez les règles de la circulation, pour votre sécurité et la sécurité des autres usagers.

Cette traduction de la notice de service originale n'a pas pour objet de vous enseigner le maniement d'un VAE. Lorsque vous roulez à VAE, vous devez être conscient que cette activité est associée à des risques et que vous devez, en tant que cycliste, veiller à toujours conserver le contrôle de votre VAE CENTURION. Dès les premiers mètres, gardez à l'esprit que vous êtes plus rapide sur un VAE que sur un vélo conventionnel et que le VAE est généralement plus lourd qu'un vélo normal, ce qui peut avoir des conséquences sur son maniement. Suivez éventuellement un cours pour les utilisateurs des VAE (débutants) tel qu'ils sont proposés.



e



f



g



h

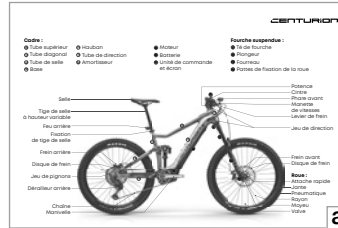
Comme dans toutes les activités sportives, vous pouvez vous blesser en pratiquant le VAE. Par conséquent, restez vigilant et soyez conscient des dangers potentiels et de leurs conséquences. Rappelez-vous que vous n'êtes pas protégé sur un VAE, comme dans une voiture, par une carrosserie, un système ABS ou des airbags. Aussi, roulez toujours avec prudence et respectez les droits des autres usagers.


Ne roulez jamais lorsque vous êtes sous l'influence de médicaments, de drogues ou de l'alcool, ou encore si vous êtes fatigué. Ne prenez jamais de passager sur votre VAE CENTURION (sauf dans le cas des vélos tandem) et gardez toujours les deux mains sur le cintre.


Respectez la réglementation relative à la pratique du VAE CENTURION en dehors du réseau routier et sur la voie publique. Cette réglementation peut varier d'un pays à l'autre. Respectez la nature lorsque vous faites des randonnées à travers les champs ou en forêt. Roulez uniquement sur des routes et des chemins à revêtement dur et balisés.


Si vous roulez sur un VAE CENTURION (g+h), gardez à l'esprit que vous vous déplacez vite et sans bruit. Évitez d'effrayer les piétons ou d'autres cyclistes. Signalez-vous éventuellement à temps avec votre sonnette et ralentissez pour prévenir les risques d'accident. Familiarisez-vous avec le maniement de votre VAE CENTURION. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Particularités de l'utilisation d'un VAE CENTURION ».

Pour vous familiariser avec les différents composants de votre VAE CENTURION, ouvrez le pan intérieur de la couverture recto de votre notice de service originale CENTURION **(a)**. Vous y trouverez représentés deux VAE CENTURION avec la désignation de leurs principaux composants. Conservez la page dépliée pendant la lecture. Elle vous permettra de repérer rapidement les composants mentionnés dans le texte.

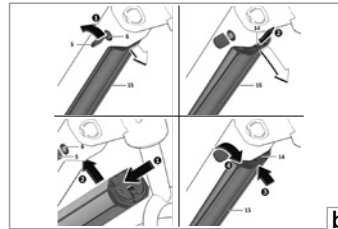


 **Démontez la batterie (b) et/ou l'écran avant d'effectuer des travaux sur votre VAE (p. ex. inspection, réparation, montage, maintenance, travaux sur le moteur etc.). Il y a un risque de blessure en cas d'activation involontaire du système d'assistance électrique !**

 **Lors de l'entretien et de la maintenance de votre VAE, ne présumez pas de vos capacités, dans l'intérêt de votre propre sécurité. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.**

 **Tenez compte des éléments suivants : ne vous accrochez pas à un véhicule lorsque vous roulez à vélo. Ne conduisez pas sans les mains. Ne retirez vos pieds des pédales que si l'état de la route l'exige.**

CENTURION. FORGE AHEAD



Utilisation conforme à l'usage prévu

Tenez compte du fait que chaque type ou genre de VAE, appelé **catégorie** ci-dessous, est destiné à un usage spécifique. Aussi, utilisez votre VAE CENTURION **(c+d)** uniquement pour l'usage spécifique auquel il est prévu, sinon vous risquez de le soumettre à des contraintes excessives qui pourraient entraîner une défaillance, voire un accident aux conséquences imprévisibles ! En cas d'utilisation non conforme à l'usage prévu, la garantie devient caduque. Demandez confirmation à votre marchand spécialisé CENTURION concernant la catégorie à laquelle votre VAE CENTURION appartient. Consultez la carte d'identification du vélo.

Les VAE (Vélos à Assistance Electrique), aussi dénommés **EPACs (Electrically Power Assisted Cycles)** sont des vélos sur lesquels le moteur d'assistance ne s'embraye que lorsque vous appuyez sur les pédales. Le moteur se débraye automatiquement dès que le cycliste cesse de pédaler. Les VTAE de CENTURION appartiennent également à cette catégorie.

L'aide au démarrage ou à la poussée vous soutient dans vos efforts pour pousser ou démarrer votre VAE CENTURION en côte – même si vous ne pédalez pas – jusqu'à une vitesse de 6 km/h.

Vous trouverez les dispositions légales applicables à la conduite de votre VAE CENTURION en Suisse dans le tableau ci-dessous.

Assistance au pédalage : jusqu'à max. 25 m/h

Port du casque : recommandé **(e)**

Permis de conduire ou BSR : non (à partir de 16 ans)
oui permis de conduire catégorie M (pour les moins de 16 ans)

Plaque d'immatriculation ou homologation de type UE : non

Vignette d'assurance : non


Utilisation des pistes cyclables : obligatoire en et hors agglomération

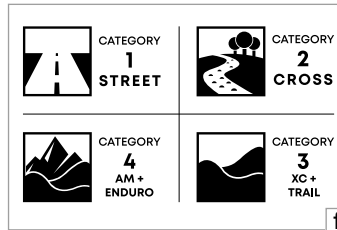
Classe de véhicule : cycle

Limite d'âge : 14 ans

Siège enfant : autorisé (cf. chapitre « Catégories » et « Charge totale autorisée »)

Remorque pour enfant : autorisée

 **Attention : il existe différentes catégories de VAE/VTAE, soumises chacune à des conditions cadres légales différentes. Vous devez donc vérifier sur la plaque signalétique (f) de votre VAE/VTAE ou sur la carte d'identification du vélo (g) à quelle catégorie votre VAE/VTAE CENTURION appartient. Respectez les règles du code de la route associées au type du véhicule en question, même lorsque vous vous promenez à travers la campagne.**




Vous devez impérativement tenir compte de la catégorie **(f)** à laquelle appartient votre VAE/VTAE CENTURION. La catégorie définit les terrains sur lesquels vous êtes autorisé à rouler et les actions que vous pouvez exécuter avec votre VAE/VTAE CENTURION. Reportez-vous au chapitre « Catégories » ainsi qu'au manuel d'utilisation détaillé CENTURION et à la carte d'identification du vélo pour de plus amples informations. Demandez confirmation à votre marchand spécialisé VAE/VTAE CENTURION concernant la catégorie à laquelle votre VAE/VTAE CENTURION appartient.



Renoncez à toute modification ou manipulation (« tuning ») de votre VAE/VTAE CENTURION. Risque d'accident ! En cas de modification ou de manipulation, votre VAE/VTAE CENTURION sera considéré comme non homologué et son utilisation sera interdite. Dans ce cas, vous devrez assumer les conséquences juridiques en découlant, concernant la conduite sans assurance par exemple, sanctionnées par une amende ou une peine de prison. De plus, la garantie devient caduque ainsi que la couverture de votre assurance responsabilité civile personnelle. Vous ne pourrez alors plus utiliser votre VAE/VTAE CENTURION sur route (champ d'application du code de la route) ou sur des sentiers forestiers. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Guide explicatif : à savoir sur la modification de VAE/vélos électriques 25 » **(h)**.



L'utilisation d'une VAE ou d'un VTAE par des enfants ou des adolescents de moins de 14 ans n'est pas recommandée.

i Pour de plus amples informations sur l'utilisation conforme à l'usage prévu de votre VAE/VTAE CENTURION, ainsi que sur la charge totale autorisée (cycliste, VAE et bagages), consultez la plaque signalétique sur le VAE, la carte d'identification du vélo et les chapitres « Avant la première sortie » et « Charge totale autorisée ».

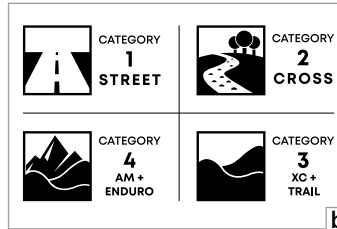
i Pour des informations sur l'utilisation de remorques (a) et de sièges pour enfants sur votre VAE/VTAE CENTURION, reportez-vous au chapitre « Conduite avec une remorque » et à la carte d'identification de votre vélo.

i Lisez dans tous les cas le manuel d'utilisation détaillé CENTURION ainsi que la notice technique du système d'assistance électrique qui vous ont été remis par votre marchand spécialisé CENTURION.

i Conservez bien la présente traduction de la notice de service originale CENTURION et remettez-la à l'utilisateur, si vous vendez, louez ou transmettez votre VAE/VTAE CENTURION.

i Les réglementations et les prescriptions concernant les VAE/VTAE sont revues en permanence. Informez-vous dans la presse quotidienne des évolutions actuelles de la situation juridique.

i Nous vous recommandons instamment de conclure une assurance responsabilité civile. Assurez-vous que votre assurance vous couvre pour les dommages pendant la conduite avec le vélo ou le VAE. Adressez-vous à votre agence d'assurances.



Catégories

La catégorie de votre VAE/VTAE CENTURION figure sur la plaque signalétique (b) au verso du tube de selle.

Veillez tenir compte des points suivants :

Plus la catégorie de votre VAE/VTAE CENTURION est élevée, plus le maniement du vélo (c) aura une influence directe sur la longévité de votre VAE/VTAE CENTURION. Des erreurs de conduite peuvent provoquer des défaillances, même si vous empruntez le terrain sur lequel votre VAE/VTAE CENTURION est autorisé à rouler. Et même si la hauteur d'un saut est inférieure à celle indiquée pour la catégorie en question, une technique de conduite insuffisante ou un état délabré du parcours peuvent causer des défaillances sur votre VAE/VTAE CENTURION.



Les VAE/VTAE CENTURION ne sont pas toujours destinés à être utilisés sur les voies publiques en raison de leur conception et de leur équipement. Avant de les utiliser sur la voie publique, vous devez veiller à ce que les équipements prescrits (d), que vous avez reçus en même temps que votre VAE/VTAE CENTURION, soient présents. Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » de votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION.



Vous trouverez des indications sur l'utilisation d'une remorque et sur la charge totale autorisée dans les chapitres « Charge totale autorisée » et « Conduite avec une remorque ».

Catégorie 1 « Street »

Les VAE CENTURION de la catégorie « Street » **(e)** sont prévus pour un usage sur route et piste cyclable avec une surface en asphalte, les roues étant en contact permanent avec la chaussée. Les VAE CENTURION de cette catégorie ne sont pas prévus pour un usage en tout-terrain, ni comme vélo de randonnée ou de voyage.

Respectez les règles de la circulation en vigueur sur les voies publiques.

Catégorie 2 « Cross »

Les VAE CENTURION de la catégorie « Cross » **(f)** sont prévus pour un usage sur surface stabilisée, à savoir les routes et les pistes cyclables asphaltées et les chemins de campagne avec une surface gravillonnée, en sable ou en terre, autorisés à la circulation en vélo. Les roues restent généralement en contact avec la chaussée.

Descendre une bordure est autorisé brièvement jusqu'à une hauteur max. de 15 centimètres.



Catégorie 3 « XC + TRAIL »

Les VAE CENTURION de la catégorie « Cross Country (XC) + Trail » **(g)** sont prévus pour un usage hors route. Les VAE de cette catégorie peuvent être utilisés sur des routes et des pistes cyclables asphaltées et des chemins de campagne avec une surface gravillonnée, en sable ou en terre, autorisés à la circulation en vélo. En complément, les VAE de cette catégorie peuvent rouler sur des sentiers et des parcours techniques avec des racines, des cailloux, des creux et en terrain meuble. Sur les parcours officiels pour VTT, ils permettent de réaliser des sauts sur des aires de réception spéciales jusqu'à une hauteur de 60 cm.

L'usage dans des trail parks, sur des parcours adaptés, comme p. ex. les « flow trails », est autorisé dans la mesure où la construction du parcours ne contient pas d'obstacles d'une hauteur supérieure à celle autorisée pour les VAE de cette catégorie.

Les cyclistes débutants peuvent mal atterrir, en particulier lors des sauts. Les forces agissant sur le VAE peuvent alors être supérieures à celles subies si la conduite était irréprochable, et engendrer des dommages ou des blessures. Nous vous recommandons dans ce cas de participer à un cours de conduite. En cas d'usage régulier d'un trail park, vous devez faire vérifier votre VAE CENTURION à une fréquence plus élevée que celle prévue par le plan de maintenance par votre marchand spécialisé CENTURION.

Catégorie 4 « AM + Enduro »

Les VAE CENTURION de la catégorie « All Mountain (AM) + Enduro » **(a)** sont prévus pour un usage hors route. En complément à l'usage sur les sentiers et les parcours techniques **(b)**, avec des racines, des cailloux, des creux et un terrain meuble, les VAE de cette catégorie s'utilisent aussi sur terrain accidenté avec des tronçons cassants.

Les sauts sur les parcours officiels pour VTT avec des aires de réception spéciales sont autorisés jusqu'à une hauteur maximale de 1,2 mètre.



L'usage dans des bike parks, sur des parcours adaptés, est autorisé dans la mesure où la construction du parcours ne contient pas d'obstacles d'une hauteur supérieure à celle autorisée pour les VAE de cette catégorie. Les cyclistes débutants peuvent mal atterrir, en particulier lors des sauts. Les forces agissant sur le VAE peuvent alors être supérieures à celles subies si la conduite était irréprochable, et engendrer des dommages ou des blessures. Nous vous recommandons dans ce cas de participer à un cours de conduite. En cas d'usage régulier d'un bike park, vous devez faire vérifier votre VAE CENTURION à une fréquence plus élevée que celle prévue par le plan de maintenance par votre marchand spécialisé CENTURION.

Charge totale autorisée

La charge totale autorisée figure sur la plaque signalétique de votre VAE CENTURION **(e+f)**.

La charge totale autorisée est la somme de :

- poids du cycliste (kg)
- + poids du VAE (kg)
- + poids des bagages (kg)
- + poids total de la remorque, chargement compris et/ou des personnes (le cas échéant) (kg)
- = charge totale autorisée (kg)

Le poids de votre VAE CENTURION figure généralement sur la plaque signalétique de votre VAE CENTURION. Si ce n'est pas le cas, cela signifie que son poids au départ usine est inférieur à 25 kilogrammes. Pour calculer la charge totale, vous devez donc vous baser sur un poids de votre VAE CENTURION de 25 kilogrammes. Vous trouverez également des informations plus précises sous www.centurion.de

Conduite avec une remorque

Votre VAE CENTURION peut être utilisé avec une remorque **(g)** pour transporter des charges ou des enfants.

Des remorques pour enfants spéciales tirées par le vélo permettent de transporter jusqu'à deux enfants.



Il faut tenir compte des points suivants si vous attachez une remorque :

- La remorque avec son poids réel, y compris le chargement, doit être prise en compte dans le calcul de la charge autorisée de votre VAE CENTURION. Voir la formule de calcul dans le chapitre « Charge totale autorisée ».
- L'attelage doit obligatoirement être installé sur l'arrière ou sur des supports spéciaux au niveau des pattes de fixation (p. ex. support HDT).
- Il est **interdit** de fixer l'attelage sur les tubes du cadre, les haubans du triangle arrière ou la tige de selle.
- S'il faut remplacer l'axe traversant original pour fixer l'attelage ou installer un adaptateur sur l'axe traversant original, vous devez faire attention à recouvrir complètement le filetage de l'axe et celui de l'écrou d'axe.
- Les axes de rechange doivent être conformes aux spécifications techniques de l'axe CENTURION original (largeur de serrage, pas de vis, matériau et diamètre).
- Si la remorque cache les éclairages de votre VAE CENTURION, il faut installer un éclairage bien visible sur la remorque. Si vous devez vous déplacer dans des conditions de faible visibilité, installez à l'arrière un feu de signalisation alimenté par piles/batterie.
- Vous devez respecter la vitesse maximale autorisée spécifiée par le fabricant de la remorque. Tenez compte des indications fournies dans le manuel d'utilisation du fabricant de la remorque.

- Il est interdit de transporter des personnes dans des remorques autres que celles autorisées à cet effet.



Attachez toujours les enfants dans la remorque pour éviter qu'ils ne fassent des mouvements incontrôlés qui pourraient faire basculer votre VAE/VTAE CENTURION ou la remorque.



Veillez toujours à ce que votre enfant porte un casque adapté et réglé à sa taille. Une remorque offre une protection très limitée en cas d'accident. Pensez à toujours porter vous aussi un casque.



Les remorques ont une incidence sur le freinage et l'empatement du VAE/VTAE. Entraînez-vous tout d'abord à rouler avec une remorque vide (a). Un fanion de sécurité fixé à une longue tige permet à la remorque d'être mieux vue des automobilistes.



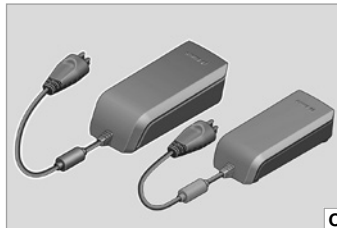
Prévoyez toujours une distance de freinage plus longue si vous transportez un enfant.



Vous trouverez de plus amples informations sur votre VAE CENTURION sous <https://www.centurion.de/manuals>



[centurion.de/manuals](https://www.centurion.de/manuals)



Avant la première sortie

1. Pour pouvoir circuler sur la voie publique, votre vélo doit être conforme aux dispositions légales en matière de sécurité. Comme celles-ci varient selon les pays, l'équipement de votre VAE CENTURION peut ne pas être complet.

Renseignez-vous auprès de votre marchand spécialisé CENTURION sur les dispositions légales et les réglementations en vigueur dans votre pays ou le pays dans lequel vous envisagez d'utiliser votre VAE CENTURION. Équipez ou faites équiper votre VAE CENTURION (b) conformément aux réglementations en vigueur avant de l'utiliser sur la voie publique.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » de votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION.

2. La batterie de votre VAE CENTURION doit être chargée avant sa première utilisation (c). Familiarisez-vous avec la manipulation et l'installation de la batterie. Vérifiez avant la première sortie si la batterie est correctement installée, correctement enclenchée et fermée, voire verrouillée.

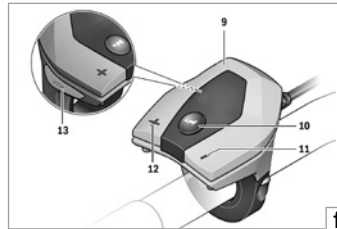
Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

3. Les fonctions de votre VAE CENTURION sont activées au moyen des touches de l'ordinateur de commande **(d)** ou du levier On/Off **(e)** sur le tube supérieur. Familiarisez-vous avec l'ensemble des fonctions et leur affichage. Vérifiez les fonctionnalités de toutes les touches de l'ordinateur de commande ou de l'unité de commande.



Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

4. Votre VAE CENTURION est doté d'une aide à la poussée **(f)**. L'aide à la poussée vous soutient dans vos efforts pour pousser votre VAE CENTURION. Familiarisez-vous avec votre aide à la poussée.



Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

5. Familiarisez-vous avec votre système de freinage. Vérifiez sur la carte d'identification du vélo que vous pouvez actionner le frein de la roue avant avec la même poignée de frein (droite ou gauche) que celle que vous utilisez habituellement **(g)**. Si ce n'est pas le cas, faites intervenir les poignées de frein par votre marchand spécialisé CENTURION avant d'effectuer votre première sortie.



L'efficacité des freins modernes peut être très supérieure à celle des freins que vous avez eu coutume d'utiliser jusqu'à présent. N'hésitez pas à faire d'abord quelques essais de freinage sur une surface plane et adhérente, à l'écart de la circulation ! Testez petit à petit les puissances de freinage et les vitesses élevées.



- Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Système de freinage » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

6. Familiarisez-vous avec le système de changement de vitesses **(h)** et son fonctionnement. Faites-vous expliquer son principe par votre marchand spécialisé CENTURION et entraînez-vous éventuellement à passer les vitesses sur votre nouveau vélo dans une zone à l'écart de la circulation.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Systèmes de changement de vitesses » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

7. Veillez au réglage correct de la selle et du cintre. La selle doit être réglée de telle sorte que vous puissiez tout juste poser le talon sur la pédale quand celle-ci se trouve en position basse. Vérifiez que vous pouvez encore toucher le sol avec la pointe des pieds lorsque vous êtes assis sur la selle. Votre marchand spécialisé CENTURION habituel vous aidera à trouver la bonne position d'assise si vous n'êtes pas satisfait.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Ajustement du vélo CENTURION au cycliste » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

8. Si votre VAE CENTURION est équipé de pédales automatiques **(a)** et que vous n'avez jamais utilisé de chaussures automatiques auparavant, entraînez-vous soigneusement, tout d'abord à l'arrêt, à engager et à dégager les cales des chaussures dans les pédales. Faites-vous expliquer le fonctionnement des pédales par votre marchand spécialisé CENTURION.



a

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Pédales et chaussures » dans le manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

9. Si vous avez fait l'acquisition d'un VAE CENTURION suspendu **(b+c)** ou d'une tige de selle suspendue **(d)**, nous vous conseillons de faire procéder au réglage correct de la suspension par votre marchand spécialisé CENTURION. Un réglage incorrect peut entraîner un mauvais fonctionnement, voire une détérioration des éléments de suspension. Il affectera dans tous les cas le comportement du vélo et ne vous permettra pas de jouir d'une sécurité de conduite maximale.



b



c

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Fourches suspendues », « Suspension arrière » et « Tiges de selle suspendues » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.



d



Veillez à disposer d'un écart suffisant entre vous et le cadre au niveau de l'entrejambe pour ne pas risquer de vous blesser si vous devez descendre de vélo rapidement.



Tenez compte du fait que votre action de freinage peut être retardée dans certaines positions, si votre vélo est équipé d'embouts de cintre. En effet, les mains ne peuvent pas accéder facilement aux leviers de frein dans toutes les positions.



Utilisez votre VAE CENTURION conformément à l'usage spécifique auquel il est prévu, sinon vous risquez de le soumettre à des contraintes excessives qui pourraient entraîner une défaillance. Risque de chute !



Lorsque vous montez sur votre VAE CENTURION, faites attention de ne pas appuyer sur les pédales avant d'être assis sur la selle et d'avoir le cintre bien en main, ou faites en sorte d'avoir la pédale sur laquelle vous posez le pied dans la position la plus basse. L'assistance du moteur peut se déclencher sans que vous vous y attendiez au moment où vous appuyez sur les pédales et votre VAE CENTURION démarre de manière incontrôlée. Risque de chute !



L'efficacité des freins et l'adhérence des pneus peuvent diminuer considérablement par temps humide. Adoptez une conduite très prévoyante si vous roulez sur une chaussée humide et réduisez sensiblement votre vitesse.



Ne montez pas de pièces neuves ou de rechange non compatibles avec votre VAE CENTURION ou des pièces qui annulent les limites d'utilisation de l'assistance à 25 km/h et la puissance nominale de 250 watts. Dans ce cas, votre VAE CENTURION ne sera plus autorisé pour un usage sur la voie publique. Vous perdrez également une éventuelle couverture par votre assurance. Risque sérieux d'accident !



Si vous manquez de pratique ou si la tension des ressorts de fixation sur les pédales automatiques est trop importante, il peut arriver que vous ne puissiez plus dégager les chaussures des pédales ! Risque de chute !



Vous pouvez arrêter le moteur en tirant sur le levier du frein arrière (e). Arrêt d'urgence !



Après une chute avec votre VAE CENTURION, procédez au moins aux contrôles décrits dans le chapitre « Après une chute ». N'enfourchez votre VAE CENTURION que si le contrôle de tous les points énumérés ci-dessus est satisfaisant et rentrez en roulant très prudemment. Évitez surtout de freiner ou d'accélérer brusquement et ne roulez pas en danseuse. Si vous n'êtes plus sûr de la fiabilité du vélo, faites-vous ramener en voiture plutôt que de prendre des risques. Arrivé chez vous, procédez encore une fois à un contrôle approfondi de votre VAE CENTURION. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Sauf mention contraire du fabricant de la batterie, vous devez charger votre batterie (f) dans une pièce sèche équipée d'un détecteur de fumée ou d'incendie. Il est en revanche interdit de la recharger dans votre chambre à coucher. Placez la batterie à plat ou debout sur une surface large non inflammable, p. ex. en céramique ou en verre, pour procéder au chargement. Débranchez la batterie dès que la charge est terminée. Utilisez uniquement le chargeur fourni pour charger votre batterie (g). N'utilisez en aucun cas le chargeur d'un autre fabricant, et ce même si la prise du chargeur est compatible avec celle de votre batterie. La batterie pourrait s'échauffer, s'enflammer, voire exploser !



Ne laissez pas votre VAE CENTURION exposé en plein soleil.



La répartition du poids sur votre VAE CENTURION diffère considérablement de celle d'un vélo non doté d'une assistance électrique. Un VAE CENTURION est sensiblement plus lourd qu'un vélo CENTURION sans assistance électrique. En raison de son poids, un VAE CENTURION est plus difficile à garer, à pousser, à soulever et à porter qu'un vélo conventionnel CENTURION. Tenez-en aussi compte si vous devez charger votre VAE sur un véhicule ou l'en décharger ou si vous devez l'installer sur un système porte-vélo.



Tenez compte du fait que les freins de votre VAE CENTURION sont toujours plus puissants que le moteur d'assistance. Si vous souhaitez juguler momentanément la poussée apportée par le moteur (p. ex. pour ralentir à l'abord d'un virage), freinez votre VAE CENTURION prudemment.



Avant d'envisager de tracter une remorque avec votre VAE CENTURION (h), demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Vous pouvez monter un siège enfant sur le cadre principal si celui est équipé de points de fixation explicitement prévus à cet effet. Pour savoir si votre porte-bagages peut supporter un siège enfant, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION. De manière générale, nous vous recommandons de toujours privilégier une remorque pour enfants pour des raisons de sécurité.



Soyez attentif au fait que tous les VAE CENTURION ne sont pas munis d'une béquille de stationnement. Aussi veillez, lorsque vous gardez votre VAE CENTURION, à ce qu'il soit en une position stable et ne risque pas de basculer ou d'être renversé. La chute de votre VAE CENTURION peut l'endommager.

Avant chaque sortie

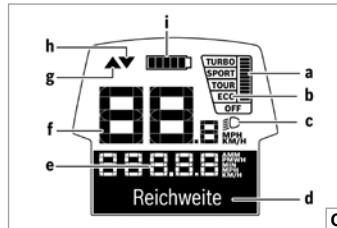
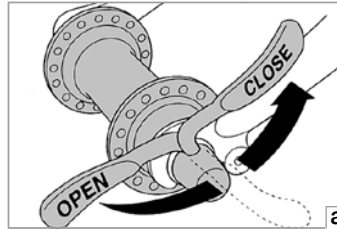
Votre VAE CENTURION a subi de nombreux contrôles lors de sa fabrication et fait l'objet d'une vérification finale par votre marchand spécialisé CENTURION avant sa livraison. Des modifications dans le fonctionnement de votre VAE CENTURION pouvant intervenir lors d'un transport du VAE CENTURION ou ayant été effectuées à votre insu par un tiers pendant un stationnement, il est impératif que vous effectuiez les contrôles suivants avant chaque sortie :

1. Assurez-vous que les attaches rapides **(a)**, les axes traversants ou autres fixations des roues avant et arrière, ainsi que les fixations de la tige de selle et des autres composants sont correctement serrés.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Maniement des attaches rapides et des axes traversants » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

2. Vérifiez que les connexions de la batterie, de l'ordinateur de commande **(b)** ou de l'unité de commande et du moteur sont correctement branchées.

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.



3. Vérifiez que la batterie est complètement chargée. Pensez à recharger la batterie complètement après avoir roulé longtemps (p. ex. quand l'état de charge est inférieur à 50 %). Les accumulateurs modernes lithium-ion ne sont pas sensibles à l'effet mémoire. Il n'est pas grave non plus que votre VAE CENTURION soit garé pendant une courte période (p. ex. une nuit) avec un niveau de charge inférieur à 50 %. Cependant, n'attendez pas que la batterie soit complètement déchargée pour la recharger !

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

4. Contrôlez si les affichages de l'ordinateur de commande **(c)** et de l'ordinateur de bord sur le cintre sont complets. Un message d'erreur ou une mise en garde sont-ils affichés sur le visuel ? Vérifiez avant chaque sortie que les affichages sont corrects. Ne partez en aucun cas sur votre VAE CENTURION si un message d'erreur est affiché sur le visuel.

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

5. La batterie est-elle correctement emboîtée dans son logement et correctement verrouillée **(d+e)** ? Ne prenez jamais la route si la batterie n'est pas correctement installée dans son logement ni verrouillée.

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

6. Vérifiez l'état des pneumatiques et la pression de gonflage à l'avant et à l'arrière. Un VAE étant plus lourd qu'un vélo conventionnel, il se peut que vous ayez à augmenter la pression de vos pneus par rapport à celle à laquelle vous êtes habitué. Une pression plus élevée donnera une meilleure stabilité de conduite et diminuera le risque de panne. Les valeurs de pression minimale et pression maximale admises sont indiquées (en bar ou en P.S.I.) sur les flancs des pneus.



e

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Roues et équipement pneumatique » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

7. Faites tourner les deux roues librement pour vérifier l'absence de voile et de saut. Lors de cette opération, observez l'espace entre le cadre et la jante ou le pneu si vos roues sont équipées de disques de frein. La présence d'un voile peut aussi être imputable à une déchirure latérale du pneumatique, un axe de moyeu cassé ou une rupture de rayon.



f

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Roues et équipement pneumatique » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

8. Faites un essai de freinage à l'arrêt, en tirant avec force les leviers de frein vers le cintre (f).



g



h

Sur les freins à disque, vous devez obtenir immédiatement un point de pression stable. Si vous ne pouvez atteindre un point de pression stable qu'après avoir actionné plusieurs fois le levier de frein, vous vous recommandons de faire vérifier votre VAE CENTURION par votre marchand spécialisé CENTURION immédiatement.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Système de freinage » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

9. Soulevez légèrement votre VAE CENTURION, puis laissez-le rebondir sur le sol. Si vous percevez un cliquetis, tentez d'en déterminer l'origine. Contrôlez éventuellement les roulements, les visseries ainsi que le positionnement correct de la batterie.
10. Si vous souhaitez rouler sur la voie publique, vous devez équiper votre VAE CENTURION conformément aux réglementations légales en vigueur dans le pays où vous vous trouvez (g). Dans tous les cas, vous vous exposez à de grands dangers si vous roulez sans éclairage ni réflecteurs (h) dans des conditions de mauvaise visibilité et de nuit. Vous risquez de ne pas être vu ou d'être vu trop tard par les autres usagers.



Assurez-vous que l'éclairage que vous utilisez est conforme au code de la route en vigueur dans le pays dans lequel vous circulez.

Pour circuler sur la voie publique, votre vélo doit toujours être équipé d'un système d'éclairage homologué. Activez votre éclairage dès la tombée de la nuit.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Exigences légales » de votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION.


11. Si votre VAE CENTURION est doté de suspensions, appuyez-vous sur lui et vérifiez si l'enfoncement et l'extension des éléments de suspension s'effectuent normalement **(a)**.



Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Fourches suspendues », « Suspension arrière » et « Tiges de selle suspendues » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

12. Avant le départ, assurez-vous éventuellement que la béquille de stationnement est complètement repliée **(b)**. Risque de chute !
13. N'oubliez pas de vous munir d'un antivol chaîne ou en U de qualité **(c)**. Pour vous prémunir efficacement contre le vol, attachez votre VAE CENTURION à un point fixe. Nous vous recommandons fortement de retirer toujours la batterie, l'ordinateur de commande ou l'unité de commande ou l'écran de votre VAE CENTURION.



 En cas de fixation incorrecte, p. ex. des attaches rapides, des éléments de votre VAE CENTURION peuvent se détacher en route et provoquer une chute grave !



Tenez compte du fait que votre action de freinage peut être retardée dans certaines positions, si votre vélo est équipé d'embouts de cintre. En effet, les mains ne peuvent pas accéder facilement aux leviers de frein dans toutes les positions.



N'utilisez pas votre VAE CENTURION s'il ne satisfait pas un des points de contrôle énumérés ci-dessus. L'utilisation d'un VAE CENTURION défectueux peut entraîner un accident grave ! En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Votre VAE CENTURION est très sollicité par les contraintes du terrain sur lequel vous évoluez ainsi que par les forces que vous exercez sur lui. Soumis à des charges dynamiques importantes, ses différents composants réagissent par l'usure et la fatigue. Vérifiez régulièrement si votre VAE CENTURION présente des signes d'usure, des éraflures, des déformations, des altérations de couleur ou des fissures naissantes **(d)**. Des pièces dont la durée de vie est dépassée peuvent céder subitement. Portez régulièrement votre VAE CENTURION chez votre marchand spécialisé CENTURION pour qu'il puisse remplacer éventuellement les pièces en question.



Entretenez votre VAE CENTURION régulièrement et confiez la réalisation des travaux de maintenance à votre marchand spécialisé CENTURION. Ce n'est qu'ainsi que vous pourrez profiter du fonctionnement durable de tous les composants. Vous trouverez des informations détaillées dans les chapitres « Utilisation conforme à l'usage prévu », « Entretien et maintenance » et « Calendrier d'entretien et de maintenance ».

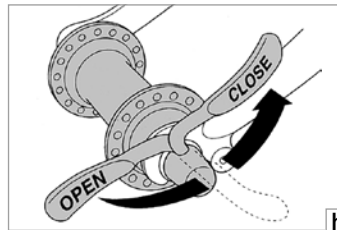
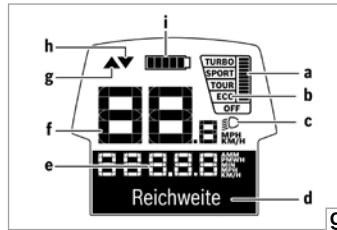
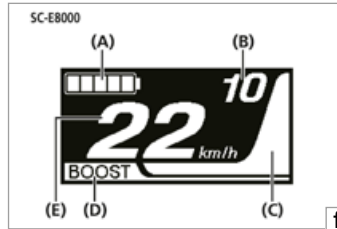
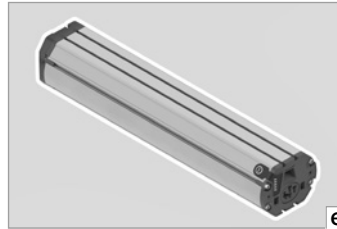
Après une chute

1. Contrôlez la batterie **(e)**. Si la batterie ne peut plus être installée dans son logement ou si elle présente des dommages, n'utilisez plus votre VAE CENTURION, au moins en mode d'assistance. Débranchez le moteur et éventuellement la batterie séparément. Une batterie endommagée peut entraîner des courts-circuits ou occasionner un arrêt brusque de l'assistance au pédalage au moment où vous en avez précisément besoin.

Si l'enveloppe extérieure de la batterie est endommagée, de l'eau ou de l'humidité peuvent parvenir dans la batterie et provoquer un court-circuit ou un choc électrique. La batterie pourrait s'enflammer, voire exploser ! Consultez immédiatement votre marchand spécialisé CENTURION dans un tel cas.

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

2. Contrôlez si les affichages de l'ordinateur de commande **(f)** ou de l'écran **(g)** sont complets. Si un message d'erreur ou un avertissement sont affichés sur l'ordinateur de commande, vous ne devez plus utiliser votre VAE CENTURION. En cas d'apparition d'erreurs critiques, le système est désactivé automatiquement. Dans le cas d'erreurs non critiques, le système n'arrêtera pas de fonctionner.



Ne partez en aucun cas sur votre VAE CENTURION si un message d'erreur est affiché sur votre ordinateur de commande ou sur votre écran. Consultez immédiatement votre marchand spécialisé CENTURION dans un tel cas.

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

3. Soulevez légèrement votre VAE CENTURION, puis laissez-le rebondir sur le sol. Si vous percevez un cliquetis, tentez d'en déterminer l'origine. Contrôlez éventuellement les roulements, les visseries ainsi que le positionnement correct de la batterie.
4. Vérifiez que les roues sont encore correctement fixées dans leurs pattes de fixation **(h)** et centrées par rapport au cadre et à la fourche. Faites tourner les roues doucement et observez l'écart entre le cadre et le pneu. Si l'écart varie sensiblement et que vous ne pouvez pas procéder à un centrage sur place, ouvrez légèrement les freins sur jante, si votre vélo en est équipé, en actionnant le mécanisme spécial pour que la jante puisse tourner sans frotter sur les patins. Attention : il est possible que vous ne disposiez plus alors de l'effet de freinage complet.

Dès votre retour, demandez immédiatement au marchand spécialisé CENTURION de centrer vos roues.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Système de freinage », « Maniement des attaches rapides et des axes traversants » et « Roues et équipement pneumatique » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

5. Vérifiez que le cintre et la potence ne présentent ni torsion ni début de rupture et que leur position est correcte. Vérifiez le serrage de la potence sur la fourche en essayant de bouger le cintre avec la roue maintenue en position **(a)**. Appuyez-vous aussi sur les poignées de frein un court instant pour contrôler le bon serrage du cintre dans la potence.



Réajustez éventuellement les composants et resserrez les vis avec précaution jusqu'à obtenir un serrage fiable des composants **(b)**. Les couples de serrage maximum à appliquer sont en règle générale gravés sur les composants eux-mêmes ou indiqués dans les notices techniques des équipementiers.



Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Ajustement du vélo CENTURION au cycliste » et « Jeu de direction » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.



6. Vérifiez si la chaîne est encore engagée sur les plateaux et les pignons. Si votre VAE CENTURION est tombé du côté des dérailleurs, vérifiez leur fonctionnement. Demandez à une personne de soulever votre VAE CENTURION au niveau de la selle et passez les vitesses une à une avec précaution. Surveillez notamment l'écart du dérailleur arrière par rapport aux rayons dans les petites vitesses, c'est-à-dire quand la chaîne est engagée sur les plus gros pignons **(c+d)**.

Si le dérailleur arrière ou la patte de fixation du dérailleur est tordu(e), le dérailleur peut venir se coincer dans les rayons. Le dérailleur arrière, la roue arrière et le cadre risqueraient alors d'être irrémédiablement endommagés.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Systèmes de changement de vitesses » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

7. Vérifiez l'alignement correct de la selle par rapport au cadre en prenant la boîte de pédalier ou le tube supérieur **(e)** comme repère. Desserrez éventuellement la fixation de la tige de selle, ajustez la selle, puis resserrez la fixation.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Ajustement du vélo CENTURION au cycliste » et « Maniement des attaches rapides et des axes traversants » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

8. Pour terminer, vérifiez encore une fois l'état général du VAE CENTURION **(f)**, afin de repérer d'éventuelles déformations, altérations de couleur ou fissures **(g)**.

N'enfourchez votre VAE CENTURION que si le contrôle de tous les points énumérés ci-dessus est satisfaisant et rentrez par le chemin le plus court en roulant très prudemment. Évitez d'accélérer et de freiner brusquement et ne roulez pas en danseuse. Si vous avez des doutes sur la fiabilité de votre VAE CENTURION, faites-vous ramener en voiture pour éviter tout risque inutile.

Arrivé chez vous, procédez encore une fois à un contrôle approfondi de votre VAE CENTURION. Les pièces endommagées doivent être réparées ou remplacées. Demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



e



f



g



h



Des pièces déformées, en particulier si elles sont en aluminium, peuvent se rompre subitement. Vous ne devez pas essayer de les redresser, car cela aggraverait encore le risque de rupture. Ceci vaut en particulier pour la fourche, le cintre, la potence, les manivelles, la tige de selle et les pédales. En cas de doute, il est toujours préférable de faire remplacer ces composants, qui sont critiques pour votre sécurité. Demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Si vous avez un VAE CENTURION en carbone ou doté de composants en carbone **(h)**, vous devez impérativement le faire inspecter par votre marchand spécialisé CENTURION après une chute ou un incident comparable. Le carbone est un matériau extrêmement rigide permettant la conception de composants à la fois très résistants et très légers. Cependant, à la différence des composants en acier et en aluminium, les composants en carbone ont la particularité de ne pas révéler de déformations visibles si d'éventuelles surcharges ont endommagé leur structure interne constituée de nappes de fibres de carbone. Un composant endommagé peut rompre subitement. Risque de chute !



Vérifiez après une chute ou si votre VAE CENTURION est tombé le fonctionnement et en particulier la vis de butée du dérailleur arrière.



Pour de plus amples informations sur les pièces en carbone, reportez-vous au chapitre « Particularités du composite carbone » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

Maniement des attaches rapides et des axes traversants

Attaches rapides

La plupart des VAE CENTURION sont équipés d'attaches rapides **(a)** permettant un réglage, un montage et un démontage rapides de leurs composants. Il est impératif de contrôler le serrage correct de toutes les attaches rapides de votre VAE CENTURION avant chaque utilisation. Le maniement des attaches rapides doit s'effectuer avec un très grand soin, car votre sécurité en dépend directement.

Entraînez-vous au maniement correct des attaches rapides, pour prévenir tout risque d'accident.

L'attache rapide est dotée en fait d'un élément de réglage de chaque côté :

1. Le levier de serrage **(b)** sur un côté du moyeu, qui transforme le mouvement de fermeture en force de serrage par l'intermédiaire d'un excentrique.
2. L'écrou de réglage **(c)**, qui permet sur le côté opposé du moyeu d'exercer une précontrainte sur la tige filetée (de l'axe de l'attache).



Évitez d'entrer en contact avec le disque de frein, éventuellement brûlant (p. ex. après des longues descentes), aussitôt après l'arrêt. Vous pourriez vous brûler ! Attendez toujours que le disque refroidisse avant de desserrer l'attache rapide.



Veillez à ce que le levier de l'attache rapide ne touche pas le disque de frein. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Ne partez jamais avec un VAE CENTURION dont vous n'avez pas contrôlé la fixation des roues **(d)**. En cas de serrage insuffisant des attaches rapides, les roues peuvent se détacher. Risque sérieux d'accident !



Attachez non seulement le cadre mais aussi les roues munies d'attaches rapides à un objet fixe chaque fois que vous devez garer votre VAE CENTURION dans un endroit.



Vous trouverez davantage d'informations dans les notices techniques du fabricant de la fourche (suspendue).

Procédure pour la fixation fiable d'un composant avec une attache rapide

Ouvrez le levier de l'attache rapide. Vous devez alors pouvoir lire l'inscription « Open » **(e)**. Assurez-vous que le composant à fixer est bien positionné.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Ajustement du vélo CENTURION au cycliste » et « Roues et équipement pneumatique » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

Placez le levier en position de fermeture, de sorte à pouvoir lire l'inscription « Close » **(f)**. Du début jusqu'à mi-course, vous devez pouvoir actionner le levier très facilement.

Ensuite, la force que vous devez exercer sur le levier doit augmenter sensiblement. En fin de course, vous ne devez plus pouvoir déplacer le levier que difficilement. Appuyez sur le levier avec la paume de la main en prenant appui avec les doigts sur une partie fixe du cadre, p. ex. le fourreau de la fourche ou le hauban du triangle arrière. Ne prenez surtout pas appui sur un disque de frein **(g)** ou sur un rayon de la roue.

En position finale, le levier doit être perpendiculaire à l'axe de l'attache **(f)** et ne doit en aucun cas former d'angle saillant. Il doit être appliqué le long du cadre ou de la fourche afin de prévenir les risques d'ouverture involontaire. Il doit aussi avoir une prise facile, pour permettre une ouverture rapide.



Pour contrôler la fiabilité du serrage, appuyez latéralement sur l'extrémité du levier fermé et essayez de le faire pivoter autour de l'axe de l'attache. S'il bouge, ouvrez de nouveau le levier et augmentez la précontrainte sur l'axe de l'attache rapide. Pour cela, tournez l'écrou de réglage, sur le côté opposé, d'un demi-tour dans le sens des aiguilles d'une montre. Fermez de nouveau le levier et contrôlez la fiabilité du serrage.

Enfin, soulevez le vélo pour décoller la roue de quelques centimètres du sol et donnez une tape sur le pneu avec la main. Si la roue est bien fixée, elle ne se déboîtera pas dans les pattes de fixation du cadre ou de la fourche et ne produira pas de cliquetis à l'usage.

Pour contrôler le blocage de la selle par l'attache rapide, essayez de déplacer la selle angulairement par rapport à l'axe du tube de selle.



Il est possible de remplacer les attaches rapides par des axes antivol. Ceux-ci ne peuvent être desserrés qu'à l'aide d'une clé spéciale codée ou d'une clé Allen. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.

Axes traversants

Beaucoup de VAE CENTURION sont équipés d'axes traversants. Ils confèrent aux fourches et triangles arrière suspendus une rigidité appropriée.

Indications pour le montage de roues avec axe traversant

Divers systèmes à axe traversant sont disponibles actuellement sur le marché (a-d). Certains systèmes sont fixés au moyen de leviers d'attache rapide. D'autres systèmes nécessitent le recours à un outil spécial pour le montage et le démontage.

En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Des roues mal montées peuvent être la cause de chutes et d'accidents graves !
Faites-vous expliquer le maniement sûr de votre type d'axe traversant par votre marchand spécialisé CENTURION.



Contrôlez le serrage des vis après les premières une à deux heures d'utilisation, puis toutes les 20 heures de service.



a



b



c



d



Pour la fixation de l'axe, n'utilisez jamais d'autres outils que ceux recommandés par le fabricant. Si possible, utilisez toujours une clé dynamométrique pour les serrages. Effectuez le serrage du composant progressivement, par petits paliers d'un demi-Newton-mètre, en partant d'un couple de serrage inférieur au couple de serrage maximum prescrit et en contrôlant régulièrement le serrage du composant. Ne dépassez en aucun cas le couple maximum prescrit par le fabricant ! Si vous serrez l'axe trop fort, vous risquez d'endommager l'axe ou le fourreau de la fourche.



Lisez attentivement le chapitre « Maniement des attaches rapides et des axes traversants » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers de la fourche suspendue, des axes traversants et des roues avant de démonter la roue ou d'effectuer une opération de maintenance quelconque et avant d'installer une combinaison fourche/roue dotée d'un système d'axe traversant !

Ajustement du vélo CENTURION au cycliste

Votre taille et vos proportions corporelles sont un critère décisif pour le choix de la hauteur de cadre de votre VAE CENTURION. Veillez à disposer d'un écart suffisant entre vous et le cadre au niveau de l'entrejambe pour ne pas risquer de vous blesser si vous devez descendre de vélo rapidement.

Votre position sur le VAE est déjà conditionnée (e) plus ou moins par le type du vélo que vous avez choisi. Certains composants de votre VAE CENTURION sont cependant conçus de manière à pouvoir être ajustés dans une certaine limite à vos proportions corporelles. Il s'agit principalement de la tige de selle, du cintre et de la potence ainsi que des poignées de frein ou des poignées de commande frein/dérailleur.

Comme tous les travaux nécessitent un savoir professionnel, de l'expérience, un outillage approprié et une grande habileté manuelle, il vous est recommandé de procéder uniquement à un contrôle de votre position sur le vélo. Discutez de la position d'assise et des modifications éventuelles que vous souhaitez y voir apporter avec votre marchand spécialisé CENTURION. Celui-ci pourra tenir compte de vos désirs et procéder aux modifications souhaitées lors d'un passage de votre VAE CENTURION en atelier, p. ex. lors de la première révision.

Après chaque ajustement/montage, effectuez impérativement un check-up rapide comme décrit dans le chapitre « Avant chaque sortie » et essayez votre VAE CENTURION tranquillement dans une zone à l'écart de la circulation.



e



f



g



h



Dans le cas de cadres très petits ou si le pied n'est pas bien placé sur la pédale, le pied peut toucher la roue avant. Vous devez donc veiller à bien positionner vos pieds sur les pédales (f).



Tous les travaux décrits requièrent l'expérience d'un mécanicien et un outillage approprié. Ayez pour règle de serrer les boulons, les vis et les écrous avec le plus grand soin. Augmentez les forces de serrage par étapes et contrôlez chaque fois la fixation du composant que vous voulez serrer. Utilisez une clé dynamométrique et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximum ! Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Couples de serrage recommandés » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION, directement sur les composants eux-mêmes et/ou dans les notices techniques des équipementiers.



La position assise dépend fortement de l'usage auquel le VAE est destiné (g+h). Demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION ou votre entraîneur. Les conseils énoncés ci-après s'appliquent à des vélos typiques de ville, des VTC et des vélos cross-country et de marathon.



Si vous avez des problèmes d'assise (engourdissements etc.), il est possible que votre selle ne soit pas adaptée à votre morphologie. Adressez-vous à votre marchand spécialisé CENTURION : il dispose d'un choix de selles très varié et pourra vous conseiller.

Réglage correct de la hauteur de selle

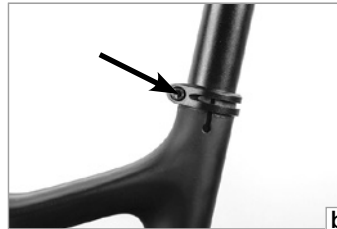
La position de la selle en hauteur est déterminée par rapport à la longueur des jambes. Pendant le pédalage, la plante antérieure du pied doit reposer exactement au-dessus de l'axe de la pédale. Dans la position verticale basse de la manivelle, la jambe ne doit pas être complètement tendue, pour ne pas nuire à la « rondeur » du pédalage **(a)**.

Mettez des chaussures à semelles plates pour vérifier la hauteur de la selle. Portez de préférence des chaussures de vélo adaptées.

Asseyez-vous sur la selle et posez le talon sur la pédale, celle-ci se trouvant dans la position de rotation la plus basse. La ligne des hanches doit être parallèle au sol, la jambe complètement tendue.

Pour ajuster la hauteur de selle, desserrez l'attache rapide (voir le chapitre « Maniement des attaches rapides et des axes traversants ») ou le boulon de fixation de la tige de selle, placés à l'extrémité supérieure du tube de selle **(b)**. Pour ce dernier, vous nécessitez un outil spécial, p. ex. une clé Allen, avec laquelle vous pouvez desserrer le boulon de deux à trois tours dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Après cela, vous pouvez déplacer la tige de selle en hauteur.

Ne tirez pas la tige au-delà du repère d'insertion minimum indiqué sur celle-ci (FIN, MIN. INSERT, LIMIT, STOP, etc.) et graissez toujours la partie de la tige en aluminium ou en titane qui vient s'insérer dans le tube de selle en aluminium, titane ou acier.



Dans le cas des tiges de selle en carbone et/ou des tubes de selle en carbone, vous ne devez en aucun cas appliquer de graisse ou d'huile lubrifiante dans la zone de serrage ! Utilisez dans les zones de serrage une pâte de montage spéciale pour les composants en carbone.


Remettez la selle en position en alignant sa pointe sur le tube supérieur ou par rapport à la boîte de pédalier **(c)**.


Fixez la tige de selle. Serrez pour cela l'attache rapide comme décrit au chapitre « Maniement des attaches rapides et des axes traversants » ou serrez la vis de serrage de la tige de selle au couple indiqué sur le collier de fixation.


Vérifiez à chaque étape du serrage la fixation de la tige de selle. Pour cela, saisissez la selle par les deux mains, devant et derrière, et essayez de la faire pivoter latéralement. Si vous y parvenez, resserrez avec précaution la vis de serrage de la tige de selle d'un demi-tour et vérifiez la fixation une nouvelle fois.


Vérifiez si l'extension des jambes est correcte en vous asseyant de nouveau sur le vélo. Posez le pied sur une pédale et amenez celle-ci en son point de rotation le plus bas. La plante antérieure du pied posée au centre de la pédale (position de pédalage idéale), la jambe doit être légèrement pliée. Si c'est le cas, la hauteur de la selle est correctement réglée.

Vérifiez que vous pouvez poser les pieds au sol en gardant un équilibre stable sur la selle **(d)**. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à baisser un peu la selle, au moins au début.


 Pour les descentes raides, il peut être avantageux de rabaisser la selle de votre VTTAE. Cela améliore le contrôle de votre VAE CENTURION.


 Ne graissez en aucun cas le tube de selle d'un cadre en carbone s'il n'est pas muni d'un manchon en aluminium. Si vous utilisez une tige de selle en carbone, ne graissez pas le cadre, même si celui-ci est en métal. Il est possible qu'une fois graissés, les composants en carbone ne puissent plus être fixés correctement par la suite ! Utilisez dans les zones de serrage une pâte de montage spéciale pour les composants en carbone.

 Faites attention de ne pas trop serrer la vis du dispositif de fixation de la tige de selle (e). Respectez le couple de serrage indiqué sur le collier de fixation. En serrant trop fort, vous risqueriez d'endommager la tige de selle ou le cadre. Risque d'accident !

 N'utilisez jamais votre vélo si la tige de selle est tirée au-delà du repère d'insertion minimale (FIN, MIN. INSERT, LIMIT ou STOP) indiqué sur la tige (f) ! La tige pourrait se rompre, ou le cadre être endommagé. Sur les cadres dont le tube de selle dépasse au-dessus du tube supérieur, la tige de selle doit être enfoncée au minimum jusqu'en dessous du tube supérieur, voire en dessous des haubans ! Si la tige de selle et le cadre prescrivent deux profondeurs d'insertion minimum différentes, choisissez toujours la profondeur d'insertion la plus grande.



 Si la tige de selle présente un jeu ou ne coulisse pas correctement dans le tube de selle, consultez votre marchand spécialisé CENTURION. N'essayez en aucun cas d'introduire la tige de selle par la force !

 Effectuez le serrage du composant progressivement, par petits paliers d'un demi-Newton-mètre, en partant d'un couple de serrage inférieur au couple de serrage maximum prescrit et en contrôlant régulièrement le serrage du composant. Ne dépassez en aucun cas le couple maximum prescrit par le fabricant !

 Si votre VAE CENTURION est doté d'une tige de selle Vario (g), vous trouverez de plus amples informations dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION ainsi que dans les notices techniques des équipementiers.

Réglage de la hauteur du cintre

La hauteur du cintre par rapport à la selle ainsi que l'écart entre la selle et le cintre déterminent l'inclinaison du dos. Un cintre surbaissé vous permet d'adopter une position sportive et de porter davantage de poids sur la roue avant. La position inclinée est cependant plus astreignante et inconfortable, car elle sollicite considérablement les poignets, les bras, le torse et la nuque.

Il existe sur le marché deux systèmes différents de potences permettant de varier la hauteur du cintre : **les potences réglables et les potences de type Ahead® (h)**. Chacun de ces deux systèmes requiert un savoir spécial, qu'il n'est pas possible de communiquer intégralement dans les descriptions suivantes.

En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



La potence (a) fait partie des éléments portants de votre VAE CENTURION. Des modifications apportées à la potence peuvent compromettre votre sécurité. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Ces travaux nécessitent une grande habileté manuelle et un outillage spécial. Faites-vous expliquer le fonctionnement et le réglage de la potence par votre marchand spécialisé CENTURION ou confiez-lui en le réglage.



Pour les fixations de la potence et du cintre, veuillez impérativement respecter les couples de serrage prescrits. Vous encourez sinon le risque que le cintre ou la potence se desserre ou se rompe. Utilisez une clé dynamométrique et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximum ! Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Couples de serrage recommandés » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION, directement sur les composants eux-mêmes et/ou dans les notices techniques des équipementiers.



a



b



c



Les potences peuvent différer entre elles par la longueur de l'avancée (b), le diamètre d'introduction sur le pivot de fourche et le diamètre de passage du cintre (c). Un mauvais choix peut avoir des conséquences graves pour votre sécurité : le cintre et la potence peuvent rompre et provoquer un accident. Pour le remplacement, utilisez uniquement des pièces de rechange garanties d'origine et appropriées. Votre marchand spécialisé CENTURION pourra vous conseiller.



Assurez-vous que la combinaison cintre-potence est agréée par le fabricant de cintres et le fabricant de potences.



Veillez à ce que la zone de serrage du cintre ne présente pas d'arêtes vives.

Potences réglables

Sur les potences réglables, le réglage de l'inclinaison **(e)** de l'avancée de la potence est résolu de manière différente selon le modèle :

L'avancée de la potence est fixée sur certains modèles par des vis de serrage placées sur les côtés de l'articulation **(f)**, sur d'autres par une vis placée sur ou sous l'avancée ; enfin, certains modèles sont munis de cliquets d'arrêt ou de vis de réglage supplémentaires.

Faites-vous expliquer le fonctionnement et le réglage de la potence par votre marchand spécialisé CENTURION ou confiez-lui en le réglage.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Réglage de la hauteur du cintre » dans le manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.



Potences pour fourche non filetée, dites potences Aheadset®

Sur les VAE CENTURION équipés d'un jeu de direction de type Aheadset®, la précontrainte du jeu de direction est ajustée à l'aide de la potence. Toute modification apportée à la position de la potence rend nécessaire un nouvel ajustement du jeu de direction (voir le chapitre « Jeu de direction » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers).

Vous pouvez modifier la hauteur dans une certaine limite en décalant les entretoises (« spacer ») sur le pivot de fourche **(g)** ou en retournant la potence, s'il s'agit d'un modèle réversible **(h)**.

Faites-vous expliquer le fonctionnement et le réglage de la potence par votre marchand spécialisé CENTURION ou confiez-lui en le réglage.



Sur les cintres trop réglés vers le haut, les câbles peuvent être trop courts. Il serait périlleux de rouler dans ces conditions. Renseignez-vous auprès de votre marchand spécialisé CENTURION.



Si des entretoises sont enlevées, vous devez raccourcir ou faire raccourcir le pivot de fourche. Cette opération est irréversible. Il est recommandé de confier son exécution à votre marchand spécialisé CENTURION et ce, une fois seulement après que vous aurez déterminé pour vous la position adéquate.



N'oubliez pas que le cintre, les leviers de frein et les manettes de changement de vitesses ont leur position modifiée par le nouveau réglage de la potence. Réajustez ceux-ci comme décrit dans le chapitre « Réglage de l'inclinaison du cintre et des poignées de frein ».

Ajustement du recul de la selle et réglage de son inclinaison

La distance entre les poignées du cintre et la selle a une influence sur la position inclinée du dos (a) et donc sur votre confort de conduite et votre vélocité. Grâce au chariot de la tige de selle, il est possible de modifier cette distance sur une plage limitée. Cependant, le recul ou l'avancée de la selle sur la tige de selle a aussi des répercussions sur le pédalage lui-même. Le cycliste appuie sur la pédale dans une position qui est plus ou moins reculée par rapport aux pédales.

Une selle qui n'est pas réglée horizontalement offre une position peu décontractée au cycliste. En effet, elle l'oblige à s'appuyer ou s'agripper constamment au cintre pour ne pas glisser de la selle.



Les vis de fixation de la selle sur la tige de selle doivent être serrées aux couples de serrage prescrits. Utilisez une clé dynamométrique et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximum ! Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Couples de serrage recommandés » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION, directement sur les composants eux-mêmes et/ou dans les notices techniques des équipementiers.



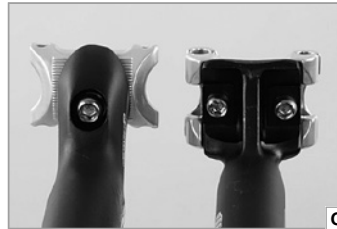
Veillez impérativement à ce que les rails de la selle soient bridés uniquement dans la zone marquée (b). Ils pourraient sinon être endommagés et céder ! Contrôlez chaque mois les serrages à l'aide d'une clé dynamométrique aux couples de serrage prescrits.



a



b



c



d



La plage de réglage de la selle est très faible. Les potences offrent, quant à elles, des possibilités de réglage sensiblement plus grandes, grâce à la longueur de leur avancée. Elles permettent en effet d'obtenir une différence de plus ou moins 2 cm. Cependant, le changement de potence doit souvent s'accompagner de modifications importantes sur le vélo (changement de câbles et de gaines, nouveaux réglages). N'hésitez pas à confier cette tâche complexe à votre marchand spécialisé CENTURION !



Les fabricants de selles accompagnent habituellement leurs produits d'une notice technique détaillée. Lisez celle-ci attentivement avant de modifier la position de votre selle. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.

Réglage du recul et de l'inclinaison de la selle

Sur la plupart des tiges de selle brevetées (c), le chariot de selle, qui assure l'inclinaison ainsi que l'avancée ou le recul de la selle, est fixé sur la tête de la tige par une vis centrale à six pans creux. Certaines tiges de selle sont dotées de deux vis placées côte à côte.

Desserrez la ou les vis sous la tête de la tige. Dévissez la ou les vis de deux à trois tours au maximum, pour ne pas disloquer complètement le chariot. Avancez ou reculez la selle jusqu'à la position souhaitée, en tapotant légèrement sur la selle si nécessaire. Tenez compte des repères sur les rails de la selle et veillez à ne pas les dépasser.

Maintenez le bord supérieur de la selle horizontalement (**d**) pendant que vous resserrez la ou les vis. Pour ces réglages, votre VAE CENTURION doit être placé sur une surface horizontale.

Une fois déterminée la position idéale, vérifiez que les rails de la selle sont correctement engagés dans les glissières du chariot avant de serrer les vis au couple de serrage recommandé par le fabricant de la tige de selle.

Utilisez une clé dynamométrique pour le serrage, en respectant les indications du fabricant, et vérifiez ensuite que la selle ne bascule pas, en appuyant tour à tour sur le bec et la partie arrière avec les mains.



Contrôlez chaque mois les serrages à l'aide d'une clé dynamométrique (e), en vous référant aux valeurs sur les composants eux-mêmes et/ou les données dans les notices techniques des équipementiers.



Des vis qui ne sont pas serrées assez fermement ou qui se dévissent peuvent céder. Risque d'accident !



Sur une **fixation de la selle (f)** par deux vis placées devant et derrière la tige de selle, desserrez les deux vis de deux à trois tours maximum pour ne pas disloquer complètement le dispositif de fixation. Avancez ou reculez la selle horizontalement pour régler la distance par rapport à la potence, en tapotant légèrement sur la selle si nécessaire. Tenez compte des repères sur les rails de la selle et veillez à ne pas les dépasser.

Une fois déterminée la position idéale, vérifiez que les rails de la selle sont correctement engagés dans les glissières du chariot avant de serrer les vis au couple de serrage recommandé par le fabricant de la tige de selle.

Serrez les deux vis en alternance et progressivement (**g**) pour conserver l'angle de la selle. Si vous souhaitez baisser le bec de la selle, serrez d'avantage la vis avant dans le sens des aiguilles d'une montre. Éventuellement, il vous faudra aussi desserrer légèrement la vis arrière. Pour incliner davantage l'arrière de la selle, vous devez serrer la vis arrière dans le sens des aiguilles d'une montre et, pour ce faire, desserrer éventuellement la vis avant. Vérifiez que la selle, une fois fixée, ne bascule pas, en appuyant tour à tour sur le bec et la partie arrière avec les mains (**h**).



Contrôlez chaque mois les serrages à l'aide d'une clé dynamométrique en vous référant aux valeurs sur les composants eux-mêmes et/ou les données dans les notices techniques des équipementiers.



Des vis qui ne sont pas serrées assez fermement ou qui se dévissent peuvent céder. Risque d'accident !

Sur le **système à une vis (a)**, desserrez le boulon de fixation transversal autant que possible, sans desserrer l'écrou de serrage sur l'autre côté du dispositif de blocage. Normalement, il n'est pas nécessaire de disloquer le mécanisme, s'il est déjà muni du collier extérieur convenable pour la selle.

Si vous trouvez nécessaire de disloquer le serrage à une vis, dévissez-la du dispositif de serrage. Ceci va détacher les pièces de serrage extérieures. Grâce à une plaquette de fixation en caoutchouc, les pièces de serrage intérieures restent dans leur position.

Installez les rails de selle dans les pièces de serrage intérieures, remettez les pièces extérieures en place et replacez le boulon de fixation. Si les rails de selle sont trop écartés, ne tentez surtout pas d'appliquer de force en pressant les rails dans les rainures de serrage. Sinon, vous risqueriez une rupture du mécanisme de serrage ou des rails de selle, provoquant un accident avec des blessures pour le cycliste. Utilisez un autre modèle de selle ou adressez-vous à votre marchand spécialisé CENTURION.

Si la selle est compatible, avancez ou reculez-la de manière que les rails soient serrés au centre par le mécanisme de serrage de la tige **(b)**. Ajustez, en outre, le bord supérieur de la selle de façon parallèle au sol.



a



b



c



d

Serrez les boulons progressivement et assurez-vous que

- 1) le dispositif de serrage reste toujours bien sur la tête de la tige de selle en carbone et que
- 2) les rails sont bien encerclés des deux côtés.

Lorsque les rails restent bien dans le mécanisme, serrez la vis de façon alternée avec une clé dynamométrique **(c)** jusqu'au couple de serrage indiqué en Newton-mètre (Nm) sur la tige de selle.



Contrôlez chaque mois les serrages à l'aide d'une clé dynamométrique en vous référant aux valeurs sur les composants eux-mêmes et/ou les données dans les notices techniques des équipementiers.



Des vis qui ne sont pas serrées assez fermement ou qui se dévissent peuvent céder. Risque d'accident !

Réglage de la garde des leviers de frein

La plupart des poignées de frein sont munies d'une vis de réglage de la garde des leviers. Celle-ci permet aux cyclistes d'ajuster l'écart des leviers de frein par rapport au cintre pour pouvoir les atteindre facilement avec les mains **(d)**.

Généralement, le levier est doté d'une petite vis de réglage.

Tournez cette vis **(e)** dans le sens des aiguilles d'une montre tout en observant le déplacement du levier.

Les freins hydrauliques disposent eux aussi de dispositifs de réglage sur les leviers de frein. Plusieurs systèmes existent sur le marché. Renseignez-vous auprès de votre marchand spécialisé CENTURION ou lisez les notices techniques des équipementiers.

Régalez la garde de vos leviers de frein de sorte que la première phalange de l'index puisse crocheter le levier **(f)**. Vérifiez ensuite le réglage et le fonctionnement corrects du système de freinage, comme décrit dans le chapitre « Système de freinage » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.



Réglage de l'inclinaison du cintre et des poignées de frein

Les embouts de cintre sont en général légèrement courbés. Réglez la position du cintre de sorte que vos poignets puissent adopter une position détendue et ne soient pas trop tournés vers l'extérieur.

Pour ce faire, desserrez la ou les vis à six pans creux situées sur ou sous l'avancée de la potence. Faites pivoter le cintre dans la potence jusqu'à ce que vous obteniez la position souhaitée. Veillez à ce que le cintre soit centré avec précision sur la potence avant de le fixer. Resserrez la ou les vis avec précaution en utilisant une clé dynamométrique.

Vérifiez que les fentes de la potence sont parallèles l'une par rapport à l'autre et présentent la même largeur constante en haut et en bas **(g)**. Si vous avez une potence à plusieurs vis, serrez les vis régulièrement et en croix en utilisant une clé dynamométrique ; respectez toujours le couple de serrage recommandé.

Essayez de faire pivoter le cintre dans la potence **(h)** ; s'il bouge encore, serrez davantage la visserie. Utilisez une clé dynamométrique et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximum ! Leurs valeurs sont indiquées sur les composants eux-mêmes et/ou dans les notices techniques des équipementiers.

Si vous n'arrivez pas à bien serrer le cintre avec le couple de serrage indiqué, utilisez de la pâte de montage pour composants carbone.



Le levier de frein ne doit pas pouvoir être tiré complètement jusqu'au cintre. Il doit pouvoir exercer son action de freinage complète bien avant.



Dans le cas de freins hydrauliques et de freins à disques, observez les instructions de la notice technique du fabricant des freins. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.

Une fois le cintre réglé, vous devez ajuster les commandes de frein et de dérailleur. Pour ce faire, desserrez les vis à six pans creux sur les poignées. Ajustez les poignées sur le cintre. Asseyez-vous sur la selle et placez vos doigts sur les leviers de frein.

Assurez-vous que la main et l'avant-bras forment une ligne droite (a). Resserrez les poignées avec une clé dynamométrique et vérifiez leur serrage en essayant de les faire pivoter sur le cintre ! Les leviers de freins ne doivent pas être absolument serrés. Il est avantageux qu'ils puissent bouger en cas d'accident.



Vissez chacune des quatre vis (b) jusqu'à ce que la fente entre le capot de fixation et la potence soit parallèle et présente la même largeur constante en haut et en bas. Serrez ensuite les vis les unes après les autres en croix, c'est-à-dire alternativement et progressivement jusqu'à ce que vous ayez atteint avec la clé dynamométrique le seuil inférieur des couples de serrage recommandés.



Il existe des modèles de potence sur lesquels il faut d'abord serrer les deux vis (en haut et en bas), puis les deux vis du côté opposé. Ces potences comportent une indication « Close Gap » ou « No Gap » pour attirer votre attention sur cette spécificité.



Tenez compte du fait que les vis de la potence, du cintre, des embouts de cintre et des freins doivent être serrées selon des couples de serrage prescrits. Utilisez une clé dynamométrique et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximum ! Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Couples de serrage recommandés » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION, directement sur les composants eux-mêmes et/ou dans les notices techniques des équipementiers.

Les embouts de cintre (« bar ends ») offrent des possibilités de prise supplémentaires.



Tenez compte du fait que votre action de freinage peut être retardée dans certaines positions, si votre vélo est équipé d'embouts de cintre. En effet, les mains ne peuvent pas accéder facilement aux leviers de frein dans toutes les positions.



N'ajustez pas les embouts de cintre verticalement ou vers l'arrière, car ils pourraient vous blesser en cas de chute.



Il est interdit de monter des cintres à positions multiples sur votre VAE CENTURION. Demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Si vous souhaitez monter des embouts sur le cintre en aluminium de votre VAE CENTURION, assurez-vous auparavant que votre VAE CENTURION est homologué dans ce sens. Consultez le cas échéant votre marchand spécialisé CENTURION avant de procéder au montage.

Système de freinage

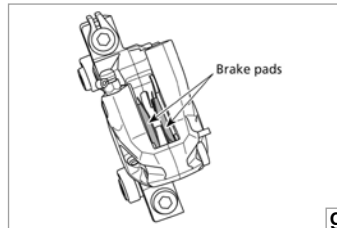
Les freins **(e)** permettent de moduler la vitesse du vélo en fonction du profil du terrain et des conditions de circulation. En cas de besoin, les freins de votre VAE CENTURION doivent aussi permettre l'arrêt immédiat du vélo.

Lorsque vous freinez à fond, votre centre de gravité se déplace de l'arrière vers l'avant en déchargeant la roue arrière. Si la surface de freinage offre une adhérence suffisante, la roue arrière aura alors tendance à décoller du sol et le VAE CENTURION à basculer sur la roue avant freinée. Ce problème devient particulièrement critique dans les descentes de montagne. Dans les situations de freinage à fond, il vous est donc recommandé de déporter votre centre de gravité le plus possible vers l'arrière et vers le bas.

Actionnez les deux freins en même temps **(f)**, en tenant compte du fait que le frein avant peut, sur une surface adhérente, exercer une force de freinage beaucoup plus importante en raison du transfert de poids vers l'avant.

En terrain meuble, les conditions de freinage sont différentes. Ici, un surfreinage de la roue avant peut entraîner son dérapage. Familiarisez-vous avec leur fonctionnement avant votre première sortie. Entraînez-vous à freiner sur votre vélo dans une zone à l'écart de la circulation.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Système de freinage » dans le manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.



L'affectation des leviers de freins peut varier selon le montage. Ainsi, le levier gauche peut commander sur un vélo aussi bien le frein avant que le frein arrière. Vérifiez sur la carte d'identification de votre vélo que vous pouvez actionner le frein de la roue avant avec le même levier (droit ou gauche) que celui que vous utilisez habituellement. Si ce n'est pas le cas, faites intervenir les poignées de frein par votre marchand spécialisé CENTURION avant d'effectuer votre première sortie.



Familiarisez-vous avec le fonctionnement de vos freins en usant de prudence. Entraînez-vous aux freinages d'urgence à l'écart de la circulation, jusqu'à ce que vous ayez acquis une bonne maîtrise de votre VAE CENTURION ou participez à un cours de conduite. La pratique acquise peut vous permettre plus tard d'éviter un accident.



L'humidité diminue l'efficacité du freinage ainsi que l'adhérence des pneus sur le sol. Par temps de pluie, prévoyez des distances de freinage plus longues, réduisez votre allure et freinez avec prudence.



Veillez impérativement à maintenir les surfaces de freinage et les plaquettes de frein exemptes de cire, de graisse et d'huile. Risque d'accident !



Pour le remplacement des pièces, utilisez uniquement des pièces de rechange appropriées et garanties d'origine **(g)**. Votre marchand spécialisé CENTURION pourra vous conseiller.



Lisez attentivement le chapitre « Système de freinage » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques du fabricant du système de freinage avant de commencer de régler, d'effectuer une opération de maintenance ou des travaux quelconques.

Systèmes de changement de vitesses

Le système de dérailleurs **(a-c)** sur votre VAE CENTURION permet au cycliste d'adapter son braquet au dénivelé ainsi qu'à la vitesse souhaitée. Les VAE CENTURION peuvent avoir jusqu'à 22 vitesses.

Sur les vélos avec **dérailleurs**, la sélection d'un petit braquet vous permet de « grimper » des côtes à forte déclivité en sollicitant de vous un effort modéré, mais vous oblige en même temps à adopter une cadence de pédalage plus élevée. En descente, vous choisirez un grand braquet qui vous permettra de parcourir, par tour de manivelle, une distance plus grande, et de rouler par conséquent plus vite.

Vous devez continuer de pédaler pendant que le changement de vitesse s'effectue.

Sur les vélos dotés de **moyeux à vitesses intégrées** et de **boîtes de vitesses**, le numéro « 1 » signifie la première vitesse, à savoir la vitesse la plus facile. Les vitesses sont passées l'une après l'autre, à l'arrêt ou en pédalant. Vous devez cependant exercer moins de pression sur les pédales lors de cette opération. Dans le cas de moyeux électroniques à vitesses intégrées, la puissance d'entraînement, et donc aussi la pression sur le pédale, sont réduites automatiquement.

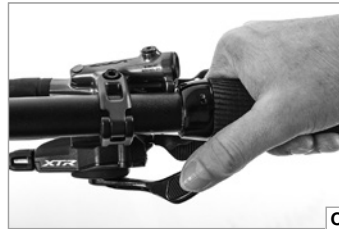
Votre moyeu à vitesses intégrées peut aussi disposer d'un passage automatique des vitesses.



a



b



c

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Systèmes de changement de vitesses » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.



Entraînez-vous avant la première sortie à passer les vitesses à l'écart de la circulation, jusqu'à ce que vous soyez suffisamment familiarisé avec le maniement des manettes ou des poignées tournantes de votre VAE CENTURION.



Veillez toujours à ce que le changement de vitesse s'effectue de la manière la plus silencieuse possible et sans à-coups.



Lisez attentivement le chapitre « Systèmes de changement de vitesses » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques du fabricant du système de changement de vitesses avant de commencer de régler, d'effectuer une opération de maintenance ou des travaux quelconques.

Fourches suspendues

Beaucoup de VAE CENTURION sont équipés d'une fourche suspendue (e). Celle-ci permet un meilleur contrôle de votre VAE CENTURION en conduite hors route ou sur des chaussées de mauvaise qualité en maintenant le pneu davantage en contact avec le sol. Elle amortit en outre considérablement les secousses supportées par le cycliste et le VAE CENTURION. Les fourches suspendues se distinguent entre elles par les systèmes de suspension et d'amortissement utilisés. La fourche suspendue fonctionne normalement avec un ressort pneumatique ou un ressort acier, qui se charge de la suspension. L'amortissement lui-même est assuré habituellement avec de l'huile.

Pour fonctionner de manière optimale, la fourche doit être ajustée en fonction du poids du cycliste, de la position assise et de l'usage auquel le vélo est destiné (f). Faites régler impérativement la fourche par votre marchand spécialisé CENTURION au moment de la remise du vélo.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Fourches suspendues » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques du fabricant de la fourche suspendue.



La fourche suspendue doit être conçue et réglée de sorte qu'elle ne puisse talonner au pire que dans les cas extrêmes. Une suspension trop souple se fait souvent sentir, et aussi très souvent entendre, quand elle encaisse des chocs violents. Ceci est le cas quand la fourche est comprimée de manière brusque et complète. Un talonnage fréquent de la fourche suspendue pourra détériorer la fourche et le cadre à long terme.



Si la fourche suspendue est trop amortie, il est possible qu'elle ne puisse plus se détendre entre des obstacles franchis rapidement. Risque de chute !



Ne manipulez pas de vis à la légère (en utilisant des outillages) si vous n'êtes pas absolument sûr qu'elles ont effectivement une fonction de réglage. Vous pourriez, sans le savoir, desserrer un mécanisme de fixation et compromettre ainsi la fiabilité de votre vélo. Les dispositifs de réglage de tous les fabricants sont généralement gradués ou signalés par un « + » (pour un amortissement plus grand/une suspension plus dure) et un « - ».



Les fourches suspendues sont conçues de manière à pouvoir et devoir compenser les chocs. Si la fourche est rigide ou bloquée, les chocs seront transmis directement au cadre. La fourche elle-même et le cadre pourraient subir des dommages. Pour cette raison, si votre fourche suspendue est munie d'un dispositif Lock-out (g+h), n'activez celui-ci que sur des parcours nivelés (routes, chemins de campagne) et jamais en terrain accidenté.



Les fabricants de fourches suspendues joignent en règle générale une notice technique à leurs produits. Lisez attentivement la notice en intégralité avant de procéder à des modifications de réglage de la fourche ou des travaux d'entretien.



Vous trouverez de plus amples informations sur le réglage et la maintenance sur les sites Internet suivants
www.srsuntour-cycling.com
www.manitourmtb.com
www.ridefox.com
www.dtswiss.com
www.rockshox.com
www.magura.com
www.marzocchi.com

Suspension arrière

Les VAE tout-suspendus CENTURION (a) sont dotés, en plus de la fourche suspendue, d'un triangle arrière articulé dont la suspension et l'amortissement sont assurés par un amortisseur. Cette suspension arrière permet une meilleure maîtrise de votre VAE CENTURION en conduite tout terrain ou sur des chaussées de mauvaise qualité. Elle amortit en outre considérablement les secousses supportées par le cycliste et le VAE CENTURION. L'amortisseur fonctionne normalement avec un ressort pneumatique ou – plus rarement – un ressort acier, qui se charge de la suspension. L'amortissement lui-même est assuré habituellement avec de l'huile.

Pour fonctionner de manière optimale, l'amortisseur doit être ajusté en fonction du poids du cycliste, de la position assise et de l'usage auquel le vélo est destiné (b). Faites régler impérativement la fourche par votre marchand spécialisé CENTURION au moment de la remise du vélo.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Suspension arrière » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques du fabricant de l'amortisseur.



La suspension arrière doit être conçue et réglée de sorte qu'elle ne puisse talonner au pire que dans les cas extrêmes. Une suspension trop souple se fait souvent sentir, et aussi très souvent entendre, quand elle encaisse des chocs violents. Ceci est le cas quand l'amortisseur est comprimé de manière brusque et complète. Un talonnage fréquent de l'amortisseur pourra détériorer l'amortisseur et le cadre à long terme.



Si le triangle arrière est trop amorti, il est possible qu'il ne puisse plus se détendre entre des obstacles franchis rapidement. Risque de chute !



a



b



c



d



Ne manipulez pas de vis à la légère (en utilisant des outillages) si vous n'êtes pas absolument sûr qu'elles ont effectivement une fonction de réglage. Vous pourriez, sans le savoir, desserrer un mécanisme de fixation et compromettre ainsi la fiabilité de votre vélo. Les dispositifs de réglage de tous les fabricants sont généralement gradués ou signalés par un « + » (pour un amortissement plus grand/ une suspension plus dure) et un « - » (c).



Les triangles arrière de cadres tout suspendus sont installés de telle sorte à pouvoir et à devoir compenser les chocs. Si l'amortisseur est rigide ou bloqué, les chocs seront transmis directement au cadre. L'amortisseur lui-même et le cadre pourraient subir des dommages. Pour cette raison, si votre amortisseur est muni d'un dispositif Lock-out (d), n'activez celui-ci que sur des parcours nivelés (routes, chemins de campagne) et jamais en terrain accidenté.



Les fabricants d'amortisseur joignent en règle générale une notice technique à leurs produits. Lisez attentivement la notice en intégralité avant de procéder à des modifications de réglage de l'amortisseur ou des travaux d'entretien.



Vous trouverez de plus amples informations sur le réglage et la maintenance sur les sites Internet suivants
www.srsuntour-cycling.com
www.manitoumtb.com
www.ridefox.com
www.dtswiss.com
www.rockshox.com
www.rst.com.tw
www.xfusionshox.com

Particularités de l'utilisation d'un VAE CENTURION

Vous pouvez utiliser votre VAE CENTURION comme un vélo conventionnel. Vous ne profitez cependant de sa vitesse exceptionnelle que si vous activez l'assistance électrique **(e+f)** : Le moteur de 250 watts fournissant un couple d'entraînement puissant vous soutient alors dans vos efforts, avec un effet d'autant plus important que vous appuyez plus fort sur les pédales.

Débutez votre première sortie en mode d'assistance réduite. Accoutumez-vous peu à peu à la poussée supplémentaire apportée par le moteur d'assistance. Testez petit à petit les modes d'assistance disponibles sur votre VAE CENTURION sur une surface dégagée, à l'écart de la circulation.

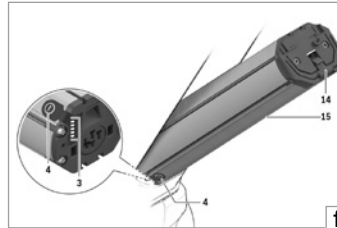
Simulez des situations typiques de circulation et entraînez-vous au démarrage et au freinage du VAE, au passage des virages en épingle à cheveux et à la circulation sur des pistes cyclables étroites. C'est précisément dans ces situations qu'un VAE CENTURION se distingue le plus d'un vélo conventionnel CENTURION.



Vous pouvez arrêter le moteur en tirant sur le levier du frein arrière. Arrêt d'urgence !



Tenez compte du fait que les freins de votre VAE CENTURION sont toujours plus puissants que le moteur d'assistance. Si vous souhaitez juguler momentanément la poussée apportée par le moteur (p. ex. pour ralentir à l'abord d'un virage), freinez votre VAE CENTURION prudemment.



Rouler avec l'assistance électrique

Vous pouvez allumer ou éteindre le système d'assistance en appuyant sur une des touches de l'unité de commande placée sur la batterie ou sur le cintre. L'unité de commande permet en outre de sélectionner le mode d'assistance souhaité ainsi que diverses fonctions du tachymètre et affiche l'état de charge de la batterie.

Après l'allumage du système, vous activez l'assistance électrique en appuyant sur les pédales pour stimuler le moteur. Des capteurs mesurent les mouvements des manivelles et commandent, en fonction du niveau d'assistance sélectionné, l'assistance apportée par le moteur de manière entièrement automatique. Le degré de poussée supplémentaire est calculé en fonction du mode d'assistance sélectionné, de la vitesse et, éventuellement, de la pression exercée sur les pédales.

Si la touche marche/arrêt installée sur le cadre ou l'écran de votre moteur Shimano STEPS ne réagit plus au bout d'un certain temps, vous pouvez activer le système sur la batterie intégrée. Pour ce faire, retirez le petit capuchon en caoutchouc au niveau du tube diagonal **(g)**. Puis appuyez avec un outil non pointu adapté, comme une clé Allen de 4 mm par exemple. Sur les roues avec levier amovible sur l'arrière, utilisez le levier pour activer le système.

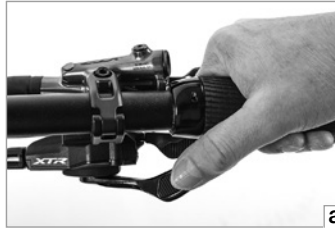
L'assistance électrique est désactivée lorsque le VAE atteint une vitesse supérieure à 25 km/h.

Prenez en compte que vous devrez éventuellement changer certaines de vos habitudes cyclistes pour maîtriser votre VAE : n'enfourchez pas le VAE en mettant un pied sur une pédale et en essayant de passer l'autre jambe par-dessus la selle. Le VAE CENTURION se mettrait aussitôt en marche. Risque de chute !

À l'abord de tournants et de virages, cessez de pédaler plus tôt que vous ne le feriez si vous roulez sans assistance. Le moteur d'assistance pourrait sinon continuer de vous propulser et votre vitesse serait trop élevée au moment où vous engagez le virage.

Évitez de rouler constamment sur un rapport élevé même si vous disposez d'un moteur puissant. Changez fréquemment de rapport (a) comme vous le feriez éventuellement sur un vélo conventionnel CENTURION, pour contribuer à la propulsion du VAE de manière aussi efficace que possible. Adoptez une fréquence de pédalage constante fluide. Il est recommandé de pédaler à une fréquence de 70 tours de manivelle par minute.

Soyez conscient que les autres usagers ne sont pas encore accoutumés aux nouveaux VAE, ni à leurs vitesses plus élevées que les autres bicyclettes. Anticipez les erreurs d'appréciation possibles des autres usagers. Ayez toujours présent à l'esprit que vous vous déplacez, en règle générale, beaucoup plus rapidement que sur un vélo conventionnel. Roulez avec prudence et soyez toujours prêt à freiner dès que vous vous trouvez dans des conditions de circulation tumultueuses ou dangereuses.



a



b



c

Display	Battery level
	100 - 81 %
	80 - 61 %
	60 - 41 %
	40 - 21 %
	20 - 1 %
	0 %

d

i Certains modèles sont équipés de la DualBattery de Bosch. Vous disposez dans ce cas du double de la capacité normale de la batterie. Les deux batteries sont utilisées en alternance pendant que vous roulez. Dès qu'il y a une différence de charge de cinq pour cent entre les deux batteries, le système change automatiquement de batterie. Les batteries se déchargent donc au même rythme. Vous avez toutefois la possibilité de n'utiliser qu'une batterie. Les deux batteries se chargent en même temps, avec le même chargeur.



Essayez votre VAE CENTURION dans un endroit tranquille (b), afin de vous familiariser avec sa conduite particulière et ses possibilités de vitesse et d'accélération avant de prendre part au trafic. Risque d'accident ! Ne roulez jamais sans casque !



Asseyez-vous sur la selle avant de placer les pieds sur les pédales, sélectionnez le mode d'assistance réduite et soyez prêt à freiner à tout moment lors du démarrage. Risque de chute !



En raison de la puissance d'entraînement de la roue motrice, le risque de chute augmente sur des chaussées glissantes (chaussées mouillées, enneigées, gravillonneuses ou autres), à plus forte raison dans les virages. Risque de chute !



Tenez compte du fait que les automobilistes et autres usagers de la circulation peuvent sous-estimer votre vitesse. Portez toujours des vêtements de couleurs claires et voyantes. Soyez toujours très prévoyant quand vous circulez, et anticipez les erreurs d'appréciation possibles des autres usagers. Risque d'accident !



Prêtez attention au fait que les piétons ne vous entendent pas quand vous vous approchez d'eux à grande vitesse. Soyez par conséquent particulièrement prudent et prévoyant sur les pistes cyclables et sur les pistes partagées entre piétons et cyclistes, afin de prévenir les risques d'accident. Utilisez éventuellement la sonnette (c) de votre vélo suffisamment tôt pour signaler votre approche.

Autonomie : astuces pour aller loin et rouler longtemps

L'autonomie et le rayon d'action de votre moteur d'assistance dépendent de plusieurs facteurs : des conditions de parcours, du poids du cycliste et de la charge transportée, de l'effort fourni, du niveau ou mode d'assistance, de la présence de vent favorable ou contraire, de la fréquence des départs arrêtés, de la température environnante, des intempéries, de la topographie, de la pression pneumatique, etc. L'état de charge de la batterie est affiché sur l'unité de commande placée sur le cintre (d), ou encore sur la batterie.



En règle générale, les batteries des VAE CENTURION ne sont pas sensibles à l'effet mémoire. La batterie est toutefois une pièce d'usure, ce qui signifie que les chargements répétés et des durées d'utilisation prolongées causent sa dégradation (perte de puissance). Rechargez de préférence votre batterie chaque fois que vous avez effectué un assez long trajet. Évitez une décharge profonde de la batterie.

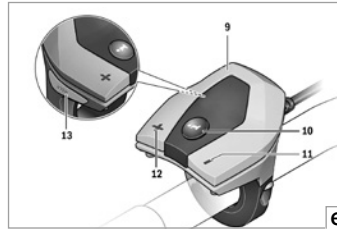


Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

Pour augmenter le rayon d'action du VAE, il vous est recommandé de rouler en mode d'assistance restreinte (Eco) ou nulle sur les tronçons de parcours plats ou dans les descentes (e) et d'activer l'assistance maximale (Boost) (f) seulement en cas de vent contraire, de chargements élevés et/ou dans les côtes à forte déclivité.

Vous pouvez également influencer sur l'autonomie du VAE en

- contrôlant et corrigeant éventuellement la pression pneumatique à intervalles réguliers, soit p. ex. une fois par semaine avec un manomètre (g) ;



- en embrayant un rapport inférieur suffisamment tôt à l'approche d'un feu rouge, d'un croisement et en général avant de vous arrêter, puis en démarrant dans un petit rapport ;
- en changeant de rapport régulièrement, comme vous êtes accoutumé peut-être de le faire déjà sur un vélo CENTURION sans assistance électrique ;
- en évitant de rouler seulement dans des rapports élevés ;
- en roulant avec prudence et en souplesse pour éviter les arrêts inutiles ;
- en roulant avec un chargement si possible limité et en évitant de prendre des bagages superflus ;
- en stockant la batterie chez vous s'il fait froid, en particulier en hiver, et en l'installant sur votre VAE CENTURION seulement au moment du départ ;
- en évitant de garer votre VAE CENTURION en plein soleil.

Pour savoir si votre VAE CENTURION dispose d'une fonction de recharge de la batterie en descente, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique fournie par le fabricant.

Si la capacité de la batterie ne devait pas suffire pour atteindre votre destination, sachez profiter du caractère hybride de votre VAE, un atout décisif : sans assistance au pédalage, votre VAE peut être utilisé comme un vélo conventionnel CENTURION : il n'est pas limité dans son rayon d'action et offre une maniabilité équivalente.



Si votre batterie devait être déchargée en cours de route, ne la rechargez pas avec un chargeur quelconque, même si celui-ci offre le même type de prise. Risque d'explosion ! En principe, vous devez recharger votre batterie uniquement avec le chargeur de série fourni avec le VAE (h).

Rouler sans l'assistance électrique

Vous pouvez également utiliser votre VAE CENTURION sans l'assistance au pédalage, comme un vélo classique CENTURION.

Tenez cependant compte des aspects suivants si vous roulez sans batterie ou avec une batterie déchargée **(a)** :

- Même si vous souhaitez rouler sans assistance au pédalage, vous pouvez allumer l'unité de commande placée sur le cintre de votre VAE CENTURION pour profiter des fonctions de l'ordinateur de bord. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.
- Si l'éclairage de votre VAE CENTURION **(b)** est alimenté par la batterie, vous pouvez vous en servir même si la batterie est vide. La durée d'éclairage restante est d'environ 90 minutes sur les VAE. Rechargez toutefois votre batterie dès votre retour.
- Si vous avez retiré la batterie du tube diagonal de votre VAE CENTURION : veillez à ce que les connexions de la batterie ne soient pas exposées à la poussière ou l'humidité.
- Sur les systèmes de changement de vitesses électroniques, une partie de la capacité de la batterie est réservée, à la manière de l'éclairage. Cette fonction n'est toutefois disponible que sur les batteries intégrées, avant que la batterie soit entièrement vide et qu'il n'y ait plus d'affichage à l'écran.



Batterie intégrée sur les modèles avec moteur Bosch

Retrait de la batterie

Éteignez le système.

Tenez le capot et desserrez la vis de fermeture du capot de la batterie d'un quart de tour **(c)**.

Puis démontez le capot avec précaution **(d)**.

Tenez la batterie d'une main pour qu'elle ne tombe pas.

Puis utilisez la clé pour déverrouiller la batterie **(e)**.

Continuez à tenir la batterie. Une pression sur le bouton à l'extrémité supérieure de la batterie permet ensuite de déverrouiller la batterie **(f)**.

Faites lentement basculer la batterie vers le bas et retirez-la de son logement inférieur **(g)**.



Montage de la batterie

Placez avec précaution la batterie sur le logement du tube diagonal **(h)**.

Basculez la batterie en direction du tube diagonal **(i)** et engagez-la de manière audible dans le logement du haut **(k)**, tout en tournant la clé (pour déverrouiller la serrure).

Remettez le capot en place sur la batterie **(d)** et pour terminer, resserrez avec précaution la vis de fermeture du capot de la batterie **(c)**.



Certains VAE CENTURION sont équipés d'autres systèmes d'assistance, comme par exemple ceux de Fazua ou Shimano. Pour obtenir des informations concernant le montage et le démontage de la batterie, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

Recommandations pour un maniemment correct de la batterie

Déposez la batterie **(a+b)** si vous n'utilisez pas votre VAE CENTURION pendant une longue période (p. ex. en hiver). Stockez la batterie dans un local sec, à une température comprise entre -20 et +60 degrés Celsius. La batterie doit être chargée à environ 50 % de sa capacité de charge totale **(c)**. Vérifiez l'état de charge de la batterie si celle-ci n'a pas été utilisée depuis plus de deux mois et rechargez-la éventuellement de temps à autre **(d)**.

Utilisez pour le nettoyage du boîtier de la batterie un chiffon sec ou, tout au plus, légèrement humecté. Contrôlez si le boîtier est endommagé. Vous ne devez en aucun cas diriger le jet d'un nettoyeur à haute pression sur la batterie car de l'eau pourrait pénétrer à l'intérieur de celle-ci et/ou provoquer un court-circuit.

Pour de plus amples informations concernant le maniemment correct de la batterie, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.



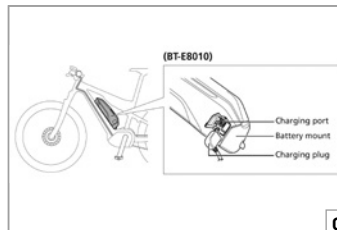
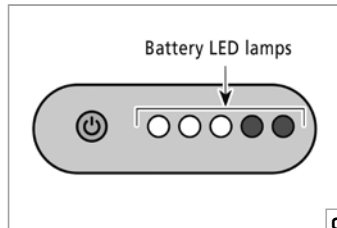
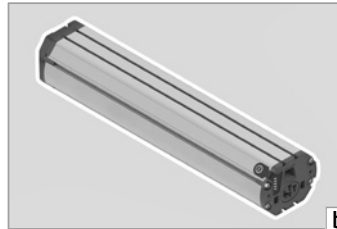
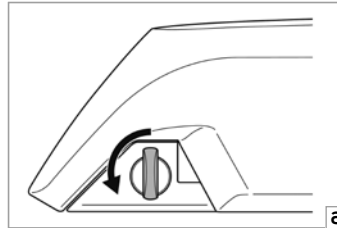
Veillez à ce que la batterie ne soit pas endommagée. Évitez absolument d'ouvrir, de désassembler ou de broyer la batterie. Risque d'explosion !



Veillez à ce que la batterie ne soit pas soumise à des chocs mécaniques.



Veillez à ne jamais exposer la batterie au feu ou à la chaleur excessive. Risque d'explosion !



Sauf mention contraire du fabricant de la batterie, vous devez charger votre batterie dans une pièce sèche équipée d'un détecteur de fumée ou d'incendie. Il est en revanche interdit de la recharger dans votre chambre à coucher. Placez la batterie à plat ou debout sur une surface large non inflammable, p. ex. en céramique ou en verre, pour procéder au chargement. Débranchez la batterie dès que la charge est terminée.



Veillez à ce que la batterie et le chargeur ne soient pas mouillés ou deviennent humides pendant que s'effectue le chargement, afin d'exclure tout risque de choc électrique ou de court-circuit.



N'utilisez en aucun cas de batterie ou de chargeur défectueux. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



N'exposez pas la batterie, ni le chargeur, en plein soleil pendant l'opération de chargement. Pour de plus amples informations sur la température ambiante, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.



Ne chargez pas d'autres appareils électriques que la batterie avec le chargeur fourni avec votre VAE CENTURION !



Il est interdit d'utiliser un nettoyeur au jet de vapeur, un nettoyeur au jet d'eau haute pression ou encore un tuyau d'arrosage pour nettoyer le VAE. L'intrusion d'eau dans le système électrique ou le moteur pourrait endommager les appareils de manière irréversible. Les divers composants du système d'assistance peuvent être nettoyés à l'aide d'un chiffon doux légèrement humecté d'eau ou de nettoyant neutre. Le chiffon ne doit pas goutter et la batterie ne doit pas être mouillée, voire même être plongée dans de l'eau ! Risque d'explosion.



Utilisez uniquement le chargeur fourni pour charger votre batterie. N'utilisez en aucun cas le chargeur d'un autre fabricant, et ce même si la prise du chargeur est compatible avec celle de votre batterie (e). La batterie pourrait s'échauffer, s'enflammer, voire exploser !



Veillez à placer la batterie et le chargeur hors de portée des enfants !



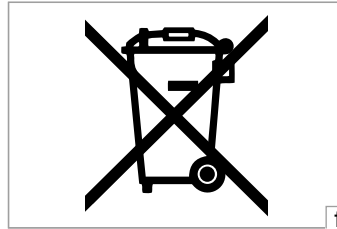
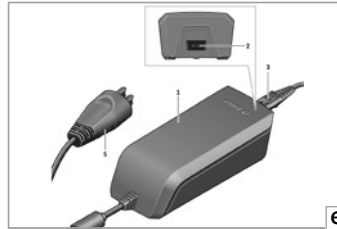
Les batteries ne doivent pas être mises en court-circuit. Stockez les batteries dans un lieu sûr pour éviter le risque que la batterie se mette accidentellement en court-circuit (p. ex. avec une autre batterie). Veillez à ce que la batterie ne soit pas gardée p. ex. dans une boîte ou un tiroir où elle peut se court-circuiter ou être court-circuitée par d'autres matériaux conducteurs. Ne déposez pas d'objets (p. ex. des vêtements) sur le lieu de stockage. Si vous avez retiré la batterie du tube diagonal ou du cadre de votre VAE CENTURION : veillez à ce que les connexions de la batterie ne soient pas exposées à la poussière ou l'humidité.



Si vous retirez la batterie de son logement pour la recharger et laissez votre VAE CENTURION à l'air libre pendant le chargement, pensez à protéger les connecteurs, p. ex. à l'aide d'un sachet en plastique, contre la pluie, l'humidité et les impuretés. Certains fabricants proposent aussi des capots spéciaux pour protéger les connexions. Si les connexions de votre batterie sont sales, nettoyez-les à l'aide d'un chiffon sec.



Chargez la batterie dans un endroit à l'abri de toute intempérie.



Les batteries ne doivent être utilisées que sur les VAE CENTURION pour lesquels elles sont conçues.



Sur les systèmes de changement de vitesses électroniques, une partie de la capacité de la batterie est réservée, à la manière de l'éclairage. Cette fonction n'est toutefois disponible que sur les batteries intégrées, avant que la batterie soit entièrement vide et qu'il n'y ait plus d'affichage à l'écran.



Évitez une décharge complète de la batterie (dite décharge profonde). Ceci est souvent le cas lorsque la batterie est complètement vide après l'utilisation et le VAE CENTURION a été garé pendant plusieurs jours. Une décharge profonde endommagera la batterie de votre VAE CENTURION durablement. Une batterie complètement déchargée ne pourra plus être rechargée que dans certains cas d'exception et nécessitera un chargeur spécial. Demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Dans le cas où le remplacement d'une batterie ou d'un chargeur (ou d'éléments de ces composants) s'avère nécessaire, utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine. Demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Rechargez la batterie à une température comprise entre 0 et 40 degrés Celsius, de préférence avec une température de 20 degrés Celsius environ. Laissez la batterie se réchauffer ou rafraîchir avant d'entreprendre son chargement, si vous avez auparavant roulé dans le froid ou dans le chaud.



Ne jetez pas votre batterie avec les ordures ménagères (f) ! Selon la directive européenne 2006/66/CE, le vendeur d'une nouvelle batterie est tenu de reprendre l'ancienne batterie et d'assurer son élimination en bonne et due forme. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Déposez la batterie de votre VAE CENTURION ou de votre vélo électrique CENTURION si vous n'utilisez pas votre VAE CENTURION pendant une longue période et veillez à ce que la batterie reste toujours propre et sèche.



Ne rechargez pas votre batterie pendant une longue période, lorsqu'elle n'est pas utilisée.



Comme les accumulateurs lithium-ion ne sont pas sensibles à l'effet mémoire, vous pouvez recharger votre batterie à tout moment sans que sa capacité de charge ne se détériore. La batterie est toutefois une pièce d'usure, ce qui signifie que les chargements répétés et des durées d'utilisation prolongées causent sa dégradation (perte de puissance).

Pour de plus amples informations concernant le maniement correct de la batterie, reportez-vous à la notice technique du système d'assistance électrique.

Transport du VAE CENTURION

En voiture

Les VAE CENTURION peuvent être transportés sur ou dans une voiture comme de simples vélos (a). Veillez toujours à l'arrimage correct du VAE CENTURION sur ou dans la voiture et contrôlez sa fixation régulièrement. Il est en outre recommandé de retirer la batterie du VAE CENTURION (b-d) avant de transporter le VAE CENTURION sur une voiture. Rangez soigneusement la batterie et éventuellement l'écran amovible de l'unité de commande à l'intérieur de l'habitacle pour la durée du transport, afin de prévenir les risques d'endommagement.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre « Transport du vélo CENTURION » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION.



a



b



c



d



La répartition du poids sur un VAE CENTURION diffère considérablement de celle d'un vélo non doté d'une assistance électrique. Un VAE CENTURION est sensiblement plus lourd qu'un vélo CENTURION sans assistance électrique. En raison de son poids, un VAE CENTURION est plus difficile à garer, à pousser, à soulever et à porter qu'un vélo CENTURION conventionnel. Tenez-en aussi compte si vous devez charger votre VAE sur un véhicule ou l'en décharger ou si vous devez l'installer sur un système porte-vélo.



Avant de transporter plusieurs VAE sur un porte-vélos de galerie ou de hayon, renseignez-vous sur la charge totale autorisée sur le porte-vélos en question et sur la charge du toit ou d'appui requise du dispositif d'attelage de la remorque. Tenez compte du fait que les VAE CENTURION ont un poids plus important que des vélos sans assistance électrique. À la place de trois vélos sans assistance électrique, il se peut éventuellement que vous n'ayez le droit de transporter qu'un seul ou deux VAE CENTURION.



Veillez à retirer tous les composants amovibles et non fixes du VAE, principalement la batterie, l'unité de commande et l'ordinateur de bord placés sur le cintre, avant de l'arrimer sur la galerie ou le hayon de votre véhicule. Si vous transportez votre VAE CENTURION sans batterie sur un porte-vélos, songez à protéger les connexions contre l'humidité, la pluie et les impuretés, p. ex. avec un sac en plastique.



Renseignez-vous éventuellement sur les consignes concernant le transport des vélos et des VAE en vigueur dans les pays que vous traversez. Des différences importantes sont à relever, notamment concernant la signalisation.

Par le train / les transports publics

L'admission des VAE dans les transports publics urbains et péri-urbains est en principe autorisée, elle est cependant réglementée différemment selon les villes. Par exemple pour certaines agglomérations, vous ne pouvez pas prendre avec vous le VAE dans certaines plages horaires ou vous devez vous acquitter pour cela d'un titre de transport spécial. Informez-vous des conditions de transport en vigueur suffisamment tôt avant d'entreprendre un déplacement.



Pour faciliter l'accès et la sortie, vous pouvez démonter la batterie (e-h) et la transporter dans un sac à dos par exemple.



N'oubliez pas que chaque voyageur ne peut prendre avec lui qu'un seul VAE ou vélo dans le train.



Informez-vous suffisamment tôt avant un voyage sur les réglementations et consignes concernant les conditions de transport des VAE en vigueur dans les pays que vous traverserez.



Avant d'emporter votre VAE CENTURION sur un ferry ou un train autos, renseignez-vous sur les conditions de transport auprès du prestataire concerné.



En avion

Si vous envisagez de transporter votre VAE CENTURION par avion ou de confier son expédition à une entreprise de transport, vous devez respecter les obligations d'emballage et d'étiquetage pour les batteries, considérées comme marchandises dangereuses. Renseignez-vous suffisamment tôt auprès de votre compagnie aérienne, d'un expert en marchandises dangereuses ou de votre transporteur.



Renseignez-vous suffisamment tôt auprès de votre compagnie aérienne pour savoir si le transport de votre VAE CENTURION est possible et si oui, quelles conditions sont à respecter.



Actuellement, il est interdit de transporter des batteries de VAE en avion commercial. Vous pouvez toutefois emporter votre VAE CENTURION en voyage sans sa batterie et louer une batterie dans votre pays de destination. Informez-vous à temps avant votre départ si vous aurez la possibilité de louer une batterie sur place pour votre VAE CENTURION.

Entretien et maintenance

À la remise de votre VAE CENTURION par votre marchand spécialisé CENTURION, celui-ci est entièrement monté et prêt à rouler. Néanmoins, vous devrez par la suite entretenir votre VAE CENTURION régulièrement **(a)** et le confier à votre marchand spécialisé CENTURION pour des révisions périodiques. Ce n'est qu'ainsi que vous pourrez profiter du fonctionnement durable de tous les composants.

Faites effectuer une première inspection de votre VAE au bout de 100 à 300 kilomètres, soit 5 à 15 heures de service ou dans les trois à six semaines qui suivent l'achat. Cette première inspection est indispensable car, dans la période de rodage de votre VAE CENTURION, des visseries importantes pour la sécurité peuvent se desserrer, les rayons des roues subissent un tassement et le système de changement de vitesses peut se dérégler. Ce phénomène de rodage est inévitable. Convenez avec votre marchand spécialisé CENTURION d'une date pour procéder à la révision de votre nouveau VAE CENTURION. Cette première inspection est cruciale pour garantir un fonctionnement fiable et durable de votre VAE CENTURION.

Après la période de rodage, nous vous recommandons de faire inspecter et réviser régulièrement votre VAE CENTURION par votre marchand spécialisé CENTURION. Si vous roulez souvent sur des routes en mauvais état, les intervalles de révision seront plus courts, compte tenu des conditions d'utilisation plus dures. L'hiver est un moment propice pour faire effectuer une inspection annuelle de votre VAE CENTURION, car votre marchand spécialisé CENTURION est généralement plus disponible dans cette période. Des révisions régulières et le remplacement à temps des pièces d'usure, comme par exemple la chaîne, les garnitures de frein, les câbles **(b)** ou les pneus font partie intégrante d'une utilisation conforme à l'usage prévu et ont par conséquent une influence sur la garantie légale et la garantie commerciale de votre VAE.



Tenez compte du fait que vos éléments de suspension doivent être révisés régulièrement. Pour de plus amples informations, reportez-vous aux chapitres « Fourches suspendues » et « Suspension arrière » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION ainsi que dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION et dans les notices techniques des équipementiers.

En outre, votre marchand spécialisé CENTURION a la possibilité d'installer les mises à jours pour les systèmes de vélos électriques. Ceci permet de télécharger éventuellement de nouveaux programmes de conduite écologiques qui vous offrent une autonomie plus grande.

Prenez en compte le fait que l'assistance électrique peut entraîner une usure plus marquée de certains composants par rapport à un vélo conventionnel. Cela s'applique au pneu arrière et dans le cas des moteurs installés au niveau de la chaîne **(c)**, des pignons et des plateaux.



Les révisions et les réparations sont des tâches délicates et complexes qui devraient être confiées à un marchand spécialisé CENTURION. Des inspections effectuées de manière négligente ou non professionnelle peuvent entraîner une défaillance de certains organes du VAE CENTURION. Risque d'accident ! Effectuez uniquement les travaux pour lesquels vous disposez des connaissances techniques nécessaires ainsi que de l'outillage approprié (p. ex. une clé dynamométrique avec ses embouts).



Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine **(d) si un remplacement s'avère nécessaire. Des pièces de rechange d'autres fabricants, comme p. ex. des patins ou des pneumatiques d'autres dimensions, peuvent compromettre la fiabilité du VAE CENTURION. Risque d'accident !**



Démontez la batterie et/ou l'écran avant d'effectuer des travaux sur votre VAE (p. ex. inspection, réparation, montage, maintenance, travaux sur le moteur etc.). Il y a un risque de blessure en cas d'activation involontaire du système d'assistance électrique !



Prenez en compte le fait que l'assistance électrique entraîne une usure plus marquée de certains composants par rapport à un vélo conventionnel. C'est le cas en particulier des garnitures de frein et des pneumatiques, ainsi que de la chaîne et des pignons sur les VAE équipés d'un moteur pédalier.



Dans l'intérêt de votre sécurité, faites effectuer une première inspection de votre VAE CENTURION par votre marchand spécialisé CENTURION au bout de 100 à 300 km, soit 5 à 15 heures de service, ou après trois à six semaines, au plus tard cependant après les trois mois qui suivent l'achat.

Entretien et maintenance du moteur

Hormis le chargement de la batterie qui doit être fait régulièrement, le moteur, la batterie ainsi que l'unité de commande ou l'écran ne nécessitent quasiment pas d'entretien.

De temps à autre la chaîne doit être nettoyée avec un chiffon huilé pour éliminer les dépôts de poussière et de cambouis (e). Il est superflu, voire contre-indiqué, d'utiliser un dégraisseur spécial pour cette opération.



Appliquez ensuite de l'huile, de la graisse ou de la cire sur les maillons après les avoir dégrasés le mieux possible (f). Pour ce faire, faites tourner les manivelles et lubrifiez goutte à goutte les rouleaux des maillons sur le côté intérieur de la chaîne. Faites ensuite tourner la chaîne plusieurs fois. Laissez reposer le VAE CENTURION pendant quelques minutes pour assurer une bonne pénétration du lubrifiant dans les maillons. Éliminez ensuite l'excédent de lubrifiant en passant un chiffon sur la chaîne, afin de limiter plus tard les projections et d'empêcher qu'elle n'attire inutilement la poussière.



Ne montez pas de pièces neuves ou de rechange non compatibles avec votre VAE CENTURION ou des pièces qui annulent les limites d'utilisation de l'assistance à 25 km/h et la puissance nominale de 250 watts. Dans ce cas, votre VAE CENTURION ne sera plus autorisé pour un usage sur la voie publique. Vous perdrez également une éventuelle couverture par votre assurance. Risque sérieux d'accident !



Lorsque votre batterie arrive en fin de vie, vous ne devez en aucun cas la jeter dans les ordures ménagères (g+h). Remettez la batterie usée au vendeur de votre nouvelle batterie. Renseignez-vous auprès de votre marchand spécialisé CENTURION.



Il est interdit d'utiliser un nettoyeur au jet de vapeur ou un nettoyeur au jet d'eau haute pression pour nettoyer le VAE. L'intrusion d'eau dans le système électronique ou le moteur pourrait endommager les appareils de manière irréversible. Les divers composants du système d'assistance peuvent être nettoyés à l'aide d'un chiffon doux légèrement humecté d'eau ou de nettoyant neutre. Le chiffon ne doit pas goutter et la batterie ne doit pas être plongée dans de l'eau !

Calendrier d'entretien et de maintenance

Même après la période de rodage, vous avez tout intérêt à faire réviser votre VAE CENTURION à intervalles réguliers. Les intervalles indiqués dans le tableau suivant sont donnés à titre indicatif pour les cyclistes parcourant entre 1000 et 2000 km (soit l'équivalent de 50 à 100 heures de service) par an.

Si vous effectuez régulièrement un kilométrage plus important, ou roulez très fréquemment sur des chaussées en mauvais état, les intervalles de révision seront plus courts compte tenu de l'utilisation plus intense.

Composant	Opération	Avant chaque sortie	Mensuelle-ment	Annuelle-ment	Autres
Éclairage	Vérifier le fonctionnement	x			
Pneumatiques	Contrôler la pression	x			
	Contrôler les empreintes et les flancs		x		
Freins (à tambour/à rouleaux)	Contrôler la course des leviers ; test de freinage à l'arrêt	x			
Câbles de frein/patins/gaines	Contrôle visuel		x		
Freins (à disque)	Contrôler la course des leviers, l'état d'usure des patins, l'étanchéité, test de freinage à l'arrêt	x			
	Changer le liquide de frein (dans le cas de liquide DOT)			•	
Fourche suspendue/amortisseur	Tenir compte de l'intervalle de révision du fabricant				
Fourche (rigide)	Vérifier et éventuellement changer				• au moins tous les 2 ans
Chaîne	Contrôler et éventuellement graisser	x			
	Vérifier l'usure, éventuellement remplacer				
Système de dérailleur					• à partir de 1000 km ou 50 heures de service
Tige de selle télescopique	Tenir compte de l'intervalle de révision du fabricant				
Manivelles	Contrôler et éventuellement resserrer		x		
Peinture/surface anodisée/carbone	Entretenir				x au moins tous les 6 mois
Roues/rayons	Vérifier le centrage et la tension des rayons		x		
	Centrer ou retendre				• si nécessaire
Cintre et potence (aluminium et carbone)	Vérifier et éventuellement changer				• VTAE mensuellement • VAE de trekking annuellement
Jeu de direction	Vérifier le jeu des roulements		x		
	Regraisser			•	

Composant	Opération	Avant chaque sortie	Mensuelle-ment	Annuelle-ment	Autres
Surfaces métalliques	Entretien (exception : disques de frein)				x au moins tous les 6 mois
Moyeux	Vérifier le jeu des roulements Regraisser		x	•	
Pédales (tous types)	Vérifier le jeu des roulements		x		
Pédales (automatiques)	Nettoyer, lubrifier le mécanisme d'enclenchement		x		
Tige de selle/potence	Vérifier la visserie Retirer et lubrifier Carbone : nouvelle pâte de montage (pas de graisse !)		x	•	
Dérailleur AR/AV	Nettoyer, lubrifier		x		
Attaches rapides/axes traversants	Vérifier la bonne fixation	x			
Vis et écrous (moyeux à vitesses intégrées, garde-boues etc.)	Contrôler et éventuellement resserrer		x		
Valves	Vérifier la bonne fixation	x			
Câbles dérailleurs/freins	Retirer et lubrifier			•	

Les opérations repérées par « **x** » sont à la portée de toute personne possédant une certaine habileté et expérience manuelles et disposant de l'outillage approprié (p. ex. clé dynamométrique). Si les contrôles font apparaître des défauts, prenez immédiatement des mesures appropriées. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.

Les travaux repérés par « • » doivent être réalisés uniquement par votre marchand spécialisé CENTURION.



Dans l'intérêt de votre sécurité, amenez votre VAE CENTURION à votre marchand spécialisé CENTURION pour une première révision au bout de 100 à 300 km, 5 à 15 heures de service, ou après quatre à six semaines, au plus tard cependant après les trois mois qui suivent l'achat.



Vous trouverez de plus amples informations sur votre VAE CENTURION sous <https://www.centurion.de/manuals>



[centurion.de/manuals](https://www.centurion.de/manuals)

Couples de serrage recommandés

Pour garantir la fiabilité de votre VAE CENTURION, il est indispensable de serrer les fixations des composants soigneusement et de les contrôler régulièrement. Utilisez de préférence une clé dynamométrique qui produise un clic ou se déclique quand le couple de serrage sélectionné est atteint. Effectuez le serrage du composant progressivement, par petits paliers d'un demi-Newton-mètre, en partant d'un couple de serrage inférieur au couple de serrage maximum prescrit et en contrôlant régulièrement le serrage du composant. Ne dépassez en aucun cas le couple maximum prescrit par le fabricant !

Sur les pièces ne présentant aucune indication, commencez le serrage à 2 Nm. Respectez les valeurs de serrage indiquées et observez les valeurs sur les composants eux-mêmes et/ou dans les notices techniques des équipementiers.

Composant	Fixations par vis	Shimano ¹ (Nm)	SRAM ² (Nm)	Tektro ³ (Nm)	Bosch ⁴
Dérailleur arrière	Fixation (au cadre/sur patte de fixation)	8 - 10	8 - 10		
	Fixation du câble	5 - 7	4 - 5		
	Galets du dérailleur	3 - 4			
Dérailleur avant	Fixation au cadre	5 - 7	5 - 7		
	Fixation du câble	5 - 7	5		
Manettes de vitesses	Fixation au cintre	5	2,5 - 4		
	Cache-trou	0,3 - 0,5			
Poignée de frein	Fixation au cintre	6 - 8	5 - 7	6 - 8	
Moyeu	Lever de serrage de l'attache rapide	5 - 7,5			
	Contre-écrou de réglage pour les paliers sur les moyeux à attache rapide	10 - 25			
	Écrou de sûreté sur cassette	29 - 49	40		
Moyeu à rapports intégrés	Écrou de l'axe	30 - 45			
Manivelles	Fixation de manivelle (Shimano Hollowtech II)	12 - 15			
	Fixation de manivelle (Isis)		31 - 34		
	Fixation de plateau (Spider)	8 - 11	12 - 14 (acier) 8 - 9 (alu)		
	Plateau Direct Mount ou Spider sur entraînement	40 - 50			
Boîtier de pédalier à cartouche	Boîtier (emmanchement carré)	49 - 69			
	Boîtier (Shimano Hollowtech II, SRAM Giga X Pipe)	35 - 50	34 - 41		
	Octalink	50 - 70			
Moteur	Fixation du moteur	16			25 - 30 (génération 4) 30 (génération 3)

Composant	Fixations par vis	Shimano ¹ (Nm)	SRAM ² (Nm)	Tektro ³ (Nm)	Bosch ⁴
Pédale	Axe de pédale	35			
Chaussure	Cale (« cleat »)	5 - 6			
	Crampon (« spike »)	4			

¹ www.shimano.com ² www.sram.com ³ www.tekro.com ⁴ www.bosch-ebike.com

Couples de serrage recommandés pour freins à disque

Composant	Shimano ¹ (Nm)	SRAM ² (Nm)	Tektro ³ (Nm)
Fixation d'étrier de frein sur le cadre/la fourche	6 - 8	9 - 10 (adaptateur IS) 8 - 10 (étrier de frein)	6 - 8
Fixation de poignée de frein sur le cintre			
– Fixation à une vis	6 - 8	Discrete Clamp Bolt / Hinge Clamp Bolt / XLoc Hinge Clamp Bolt : 5 - 6 Split Clamp Bolts / Match Maker Bolts : 3 - 4 4 - 5	5 - 7
– Fixation à deux vis			
Écrous à chapeau de la durite au niveau de la poignée et durite normale sur l'étrier	5 - 7	5	
Vis de raccord des durites sur l'étrier (durites Disc tube)	5 - 7		
Couvercle de réservoir d'expansion	0,3 - 0,5		
Ventilation étrier de frein	4 - 6		4 - 6
Ventilation levier de frein			2 - 4

Composant	Shimano ¹ (Nm)	SRAM ² (Nm)	Tektro ³ (Nm)
Fixation de disque de frein (6 trous)	4	6,2	4 - 6
Fixation de disque de frein (Centerlock)	40		
Cale de transport sur l'étrier de frein			3 - 5

¹ www.shimano.com ² www.sram.com ³ www.tekro.com

Ces valeurs sont les valeurs indicatives des équipementiers susnommés. Tenez compte des valeurs indiquées dans les notices techniques des équipementiers.

Ces valeurs ne sauraient s'appliquer sans restriction aux composants d'autres fabricants.



Dû au nombre incalculable de composants sur le marché, il est impossible de prévoir quel produit sera monté en tant que composant de rechange ou lors d'un montage par des tiers. De ce fait, aucune responsabilité ne peut être assumée pour de tels ajouts et modifications quant à la compatibilité, les couples de serrage etc. La personne qui assemble ou modifie le VAE CENTURION doit assurer que le vélo est assemblé conformément à l'état de la science et de la technique.



De nombreux composants sont pourvus des couples de serrage qui s'y rapportent. Utilisez une clé dynamométrique et ne dépassez en aucun cas les couples de serrage maximum ! En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Vous trouverez de plus amples informations sur votre VAE CENTURION sous <https://www.centurion.de/manuals>



[centurion.de/manuals](https://www.centurion.de/manuals)

Garantie légale contre les vices cachés et garantie commerciale

Votre VAE CENTURION a été fabriqué avec soin et vous a été normalement remis entièrement assemblé par votre marchand spécialisé CENTURION.

Pendant les deux premières années suivant l'achat, vous bénéficiez entièrement de la garantie légale contre les vices cachés. Si vous deviez déceler un vice, adressez-vous à votre marchand spécialisé CENTURION comme interlocuteur.

Pour permettre un traitement convenable de votre réclamation, il est nécessaire que vous présentiez le justificatif d'achat et la carte d'identification du vélo. Conservez ces documents soigneusement.

Pour garantir un fonctionnement durable et fiable de votre VAE CENTURION, vous devez uniquement l'utiliser conformément à l'usage auquel il est destiné (voir les chapitres « Avant la première sortie » et « Utilisation conforme à l'usage prévu »). Tenez compte des limites de poids autorisés indiquées sur la carte d'identification de votre vélo. Vous devez en outre respecter les consignes de montage des fabricants (en particulier concernant les couples de serrage des vis), ainsi que les intervalles de maintenance prescrits.

Veillez à effectuer les contrôles et les travaux énumérés dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION, dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION, la notice technique du système d'assistance électrique et les notices techniques des équipementiers (voir le chapitre « Calendrier d'entretien et de maintenance » dans votre manuel d'utilisation détaillé CENTURION). Si besoin est, remplacez les composants importants pour votre sécurité, comme le cintre, les freins, etc.



Prêtez attention au fait que certains accessoires peuvent affecter considérablement les caractéristiques du VAE CENTURION. En cas de doute ou si vous avez des questions, demandez conseil à votre marchand spécialisé CENTURION.



Cette réglementation concerne uniquement les pays qui ont ratifié le projet de loi de l'UE, comme p. ex. la République Fédérale d'Allemagne. Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur dans le pays où vous vous trouvez.

Remarques concernant l'usure

Certains composants de votre VAE CENTURION sont soumis à une usure, de par la nature même de leur fonction. À quelle vitesse et quel degré cette usure intervient, dépend de l'entretien et de la maintenance auxquelles le VAE CENTURION est soumis ainsi qu'aux conditions de son utilisation (kilométrage, déplacements sous la pluie, encrassement, exposition à un environnement salin, etc.). Un VAE CENTURION peut aussi connaître une usure accrue s'il est garé fréquemment ou en permanence dans un espace non abrité et exposé aux intempéries.

Une maintenance et un entretien réguliers augmentent la durée de vie du vélo. Cependant ils n'arrêtent pas l'usure mais la retardent seulement et ne dispensent pas de remplacer les pièces listées ci-dessous, une fois atteinte leur limite d'usure :

Batterie	Poignées en caoutchouc
Chaîne de transmission	Plateaux
Plaquettes de frein	Protections des bases
Liquide de frein hydraulique (DOT)	Lampes d'éclairage
Disques de frein	Pneus
Gainés de frein	Pignons
Joints d'étanchéité d'éléments de suspension	Housse de selle
Palier du triangle arrière	Galets de dérailleur
Moyeux et jeu de direction	Lubrifiants
Peinture et décorations	



Renseignez-vous auprès de votre marchand spécialisé CENTURION des conditions de garantie complémentaires proposées par le fabricant de votre VAE CENTURION et faites-vous remettre une attestation écrite de ces conditions.

Garantie sur les vélos CENTURION

Ces conditions de garantie s'appliquent à tous les modèles à partir de l'année 2020.

Votre vélo CENTURION bénéficie d'une garantie fabricant (à partir de la date de vente au premier acquéreur) :

- Garantie à vie en cas de rupture du cadre pour tous les cadres de la catégorie d'usage 1-4
- 5 ans de garantie sur les fourches rigides des roues des catégories 1-4
- Garantie légale pour la peinture et les décorations sous peinture

Dans le cas d'une réclamation de garantie, CENTURION se réserve le droit de remplacer l'ensemble des pièces concernées ou une partie de celles-ci par son/leur modèle courant, dans une couleur disponible – ou si une telle pièce n'est pas disponible, par un modèle de qualité supérieure – et ce pour remédier à la réclamation.

Les amortisseurs, les fourches suspendues et les accessoires d'autres marques ne sont pas commandés chez CENTURION, mais auprès des distributeurs nationaux de ces pièces.

Dans tous les cas, votre marchand spécialisé CENTURION sera votre interlocuteur qui répond à vos demandes.

La garantie fabricant s'applique uniquement au premier acheteur sur présentation d'un justificatif d'achat du client et/ou de la carte d'identification du vélo, sur lesquels doivent figurer la date d'achat, l'adresse du marchand spécialisé, le modèle et le numéro de cadre.

Pour être valable, la garantie présuppose une utilisation conforme à l'usage prévu, le respect des intervalles de révision ainsi que l'utilisation exclusive de pièces de rechange et d'accessoires d'origine. Il faut également que les systèmes de suspension soient révisés au moins une fois par an par un marchand spécialisé CENTURION.

La garantie n'inclut pas les coûts de main d'œuvre et de transport, de même que les coûts ultérieurs provoqués par des défauts.

L'usage en concours est autorisé dans les limites de chaque catégorie.

Sont exclus de la garantie les dommages dus à l'usure, la négligence (entretien et maintenance insuffisants), une chute/accident, une sollicitation excessive causée par un chargement trop important, ainsi que les dommages dus à un montage incorrect et un traitement inapproprié, ou encore des modifications apportées au vélo (ajout ou transformation de composants supplémentaires).

Dans l'intérêt d'un fonctionnement durable et fiable des composants, il est indispensable que vous respectiez rigoureusement les instructions de montage données par les fabricants respectifs ainsi que les intervalles d'entretien prescrits dans la présente notice. Dans le cas du non-respect des instructions de montage et des intervalles de contrôle, la garantie devient caduque. Veuillez respecter les contrôles indiqués dans la présente notice ou le remplacement régulier recommandé sous certaines conditions des composants importants pour votre sécurité, tels que le cintre etc.

Ces conditions de garantie sont des prestations volontaires de CENTURION. En outre, l'acheteur peut bénéficier des droits légaux supplémentaires qui varient en fonction du pays. Adressez-vous de préférence à votre marchand spécialisé CENTURION.

En cas d'usage commercial, notez que la garantie sur le cadre et la fourche rigide est limitée à 2 ans pour les modèles des catégories 1 à 4.



En cas de doutes, adressez-vous à la distribution nationale de votre pays ; trouvez l'adresse sous www.centurion.de

Lignes directrices applicables au remplacement des composants sur les vélos électriques / VAE à assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h portant le marquage CE

CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3*	CATÉGORIE 4	CATÉGORIE 5
Composants qui ne peuvent être remplacés qu'après autorisation du constructeur du véhicule / du fournisseur du système	Composants qui ne peuvent être remplacés qu'après autorisation du constructeur du véhicule	Composants qui peuvent être remplacés après autorisation du constructeur du véhicule ou de la pièce	Composants ne nécessitant pas d'autorisation spéciale	Consignes particulières relatives au montage d'accessoires
<ul style="list-style-type: none"> > Moteur > Capteurs > Commande électronique > Câbles électriques > Unité de commande sur le guidon > Écran > Pack de batterie > Chargeur 	<ul style="list-style-type: none"> > Cadre > Amortisseur > Fourche rigide et suspendue > Roue pour moteur de moyeu > Système de freinage > Patins de frein (<i>freins sur jante</i>) > Porte-bagages (Les porte-bagages influencent directement la répartition des charges sur la roue. Des altérations négatives et positives peuvent toutes deux modifier le comportement de conduite tel que défini par le constructeur) 	<ul style="list-style-type: none"> > Manivelle (Si les distances manivelles – centre du cadre (coefficient Q) sont respectées) > Roue sans moteur de moyeu (Si l'ETRTO est observé) > Chaîne / Courroie dentée (Si la largeur originale est respectée) > Ruban fond de jante (Les rubans fonds de jante et les jantes doivent être assortis. La modification de la combinaison peut provoquer un glissement du ruban fond de jante et donc des défauts sur la chambre à air) > Pneus (L'accélération plus rapide, le poids supplémentaire et une prise plus rapide des virages nécessitent l'utilisation de pneus homologués pour usage avec des vélos électriques. Il convient de tenir compte du fait que l'ETRTO soit observé) > Câbles / Gaines de frein > Plaquettes / Patins de frein (Freins à disque, à rouleaux, à tambour) > Ensemble guidon-potence (Dans la mesure où les longueurs de gaine et/ou de câble ne doivent pas être modifiées. Dans le cadre des longueurs de gaine originales, il doit être possible de modifier la position d'assise dans le sens du consommateur. En outre, la répartition des charges sur la roue change fortement et peut conduire à des caractéristiques de guidage critiques) > Selle et tige de selle (Si le décalage vers l'arrière par rapport à la plage d'utilisation de série/originaline n'est pas supérieur à 20 mm. Dans ce cas aussi, une répartition modifiée de la charge en dehors de la plage de réglage prévue peut entraîner des caractéristiques de guidage critiques. La longueur des tiges de selle sur les rails de selle et la forme de la selle jouent aussi un rôle à cet égard) > Phares (Les phares sont conçus pour une tension prédéfinie qui doit correspondre aux batteries des véhicules. Il faut également garantir la compatibilité électromagnétique (CEM), le phare pouvant représenter une partie des perturbations potentielles) 	<ul style="list-style-type: none"> > Jeu de direction > Boîtier de pédalier > Pédales (Si la pédale n'est pas plus large que la plage d'utilisation de série/originaline) > Dérailleur avant > Dérailleur arrière (Tous les composants du passage de vitesse doivent être assortis au nombre de vitesses et être compatibles entre eux) > Manette de vitesses / Poignée tournante > Câbles et gaines de changement de vitesses > Plateaux / Disque à courroie / Jeu de pignons (Si le nombre de dents et le diamètre sont identiques à ceux de la plage d'utilisation de série/originaline) > Protection de chaîne > Garde-boue (Si la largeur n'est pas inférieure à celle de série/originaline et que la distance par rapport au pneu s'élève à au moins 10 mm) > Rayons > Chambre à air de même construction et valve identique > Dynamo > Feu arrière > Catadioptre > Dispositif réfléchissant de rayon > Béquille > Poignées avec serrage à vis > Sonnette 	<ul style="list-style-type: none"> > Les embouts de cintre (bar ends) sont autorisés à condition d'être montés de manière conforme vers l'avant (La répartition de la charge ne doit pas être fondamentalement modifiée) > Les rétroviseurs sont autorisés. > Les feux supplémentaires, alimentés par piles ou batteries et conformes à § 67 du code de la route allemand (StVZO) sont autorisés (renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays). > Les remorques ne sont autorisées qu'après validation par le constructeur du véhicule. > Les sièges enfant ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule. > Les panier à l'avant sont considérés comme critiques en raison du caractère indéfini de la répartition de la charge. Uniquement autorisés après validation par le constructeur du véhicule. > Les sacs de vélo et top cases sont autorisés. Il faut tenir compte du poids total admissible, de la capacité de charge max. du porte-bagages et d'une bonne répartition des charges. > Les dispositifs de protection contre les intempéries fixes ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule. > Les porte-bagages à l'avant et l'arrière ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule.

Réalisation graphique : zedler.de
Version : 08/05/2018

* Remarque concernant la catégorie 3 : l'autorisation du constructeur des pièces ne peut être donnée que si le composant a été contrôlé en amont et de manière suffisante conformément à son usage prévu et aux normes applicables et si une analyse des risques a été réalisée.



Ceci est la traduction des lignes directrices originales élaborées par ZIV, VSF en collaboration avec Zedler-Institut et BIV, l'association faitière allemande des mécaniciens-cycles (Leitfaden für den Bauteiltausch bei E-Bikes / Pedelecs mit einer Treterunterstützung bis 25 km/h) mises à jour en 2018. En cas de doute, la version originale allemande fait foi.

Les présentes lignes directrices ont été établies avec l'aide des experts des associations/ entreprises suivants (par ordre alphabétique) :



velotech.de
tests • consulting • certificates



zedler-Institut
Technology and Passion for Bicycles



Guide explicatif : à savoir sur la modification de VAE/vélos électriques 25

Les VAE/vélos électriques 25 sont conçus pour un régime de puissance continu de 250 watts et limités à une vitesse maximale par construction avec assistance électrique de 25 km/h.

Ce n'est que s'ils respectent ces limites qu'ils sont considérés comme vélos conformes au code de la route. (§ 63a alinéa 2, code de la route allemand (StVZO), renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays).

Toute augmentation de la puissance et/ou de la vitesse spécifique au-delà de ces limites entraîne la classification du véhicule dans la catégorie des véhicules motorisés.

Réalisation graphique : zedler.de
Version : 07/2018

 Ceci est la traduction du guide explicatif original élaboré par ZIV, VSF en collaboration avec Zedler-Institut et BIV, l'association faïtière allemande des mécaniciens-cycles (Leitfaden: Wissenswertes über Tuning von Pedelecs/E-Bikes 25) mises à jour en 2018. En cas de doute, la version originale allemande fait foi.

Les conséquences sont les suivantes*:

- > homologation obligatoire
- > nécessité de posséder un permis de conduire (classe en fonction de la vitesse maximale)
- > nécessité de posséder une assurance (vignette d'assurance)
- > obligation de porter un casque
- > interdiction d'utiliser les pistes cyclables
- > fourniture d'un justificatif de résistance à l'utilisation de tous les composants relevant de la sécurité

Les conséquences juridiques possibles en cas de modification sont les suivantes pour les utilisateurs* :

- > infraction et amende
- > infraction pénale (§ 21 de la loi allemande sur la circulation routière : « conduite sans permis », infraction à l'assurance obligatoire)
- > Attention : en cas de récidive, possibilité d'inscription dans le casier judiciaire (déjà condamné !)
- > En cas d'infraction à § 21 de la loi allemande sur la circulation routière : retrait du permis de conduire
- > perte de la couverture d'assurance (obligation de responsabilité civile)
- > perte de la garantie légale contre les vices cachés et des droits à garantie
- > perte du permis de conduire
- > régulièrement, part de responsabilité en cas d'accident

Les conséquences juridiques possibles en cas de modification sont les suivantes pour les revendeurs* :

- > complicité de délit, participation à une infraction
- > responsabilité du vendeur engagée pour les dommages corporels et matériels
- > perte de la couverture par l'assurance responsabilité civile professionnelle

* pour l'Allemagne, renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays

Les présentes lignes directrices ont été établies avec l'aide des experts des associations / entreprises suivants (par ordre alphabétique) :



velotech.de
Sales • consulting • certification



zedler-Institut
Technology and Passion for Bicycles



Intervalles de révision

1^e révision - au plus tard au bout de 100 à 300 kilomètres ou 5 à 15 heures de service ou après trois mois à compter de la date de vente

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

2^e révision – au plus tard au bout de 2000 kilomètres, soit 100 heures de service, ou après un an

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

3^e révision - au plus tard au bout de 4000 kilomètres ou 200 heures de service ou après deux ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

4^e révision - au plus tard au bout de 6000 kilomètres ou 300 heures de service ou après trois ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

5° révision - au plus tard au bout de 8000 kilomètres ou 400 heures de service ou après quatre ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

6° révision - au plus tard au bout de 10 000 kilomètres ou 500 heures de service ou après cinq ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

7° révision - au plus tard au bout de 12 000 kilomètres ou 600 heures de service ou après six ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

8° révision - au plus tard au bout de 14 000 kilomètres ou 700 heures de service ou après sept ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

9° révision - au plus tard au bout de 16 000 kilomètres ou 800 heures de service ou après huit ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

10° révision - au plus tard au bout de 18 000 kilomètres ou 900 heures de service ou après neuf ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

11° révision - au plus tard au bout de 20 000 kilomètres ou 1000 heures de service ou après dix ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

12° révision - au plus tard au bout de 22 000 kilomètres ou 1100 heures de service ou après onze ans

N° d'ordre : Date :

Pièces remplacées ou réparées :

.....
.....
.....
.....

Cachet et signature
du marchand spécialisé CENTURION :

Carte d'identification du vélo

Autocollant sur le cadre

Système de propulsion : moteur au niveau du pédalier

Modèle de batterie intégrée externe

N° de clé

Forme de cadre _____

Taille de cadre _____

Taille de roue ou
de l'équipement pneumatique _____

Particularités _____

Utilisation conforme à l'usage prévu

Usage selon

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> catégorie 0 | <input type="checkbox"/> catégorie 3 |
| <input type="checkbox"/> catégorie 1 | <input type="checkbox"/> catégorie 4 |
| <input type="checkbox"/> catégorie 2 | <input type="checkbox"/> catégorie 5 |

Charge totale autorisée

Vélo CENTURION, cycliste et bagages _____ kg

Chargement admissible du porte-bagages sans _____ kg

Siège enfant permis oui non

Remorque permise oui

Levier de frein

Levier de droite

Affectation des freins

- Frein de roue avant
- Frein de roue arrière

Levier de gauche

- Frein de roue avant
- Frein de roue arrière



Lisez le chapitre « Avant la première sortie » dans la présente traduction de la notice de service originale CENTURION.

Cachet et signature du marchand spécialisé CENTURION

(Conseil au marchand spécialisé CENTURION : faites une copie de la carte d'identification du vélo pour l'enregistrer dans votre fichier clients.)



FORGE AHEAD

CENTURION



MERIDA & CENTURION GERMANY GMBH

Blumenstraße 49 – 51

D-71106 Magstadt

Telefon +49 (0) 71 59 / 94 59 - 600

Telefax +49 (0) 71 59 / 94 59 - 500

vertrieb@merida-centurion.com

www.centurion.de